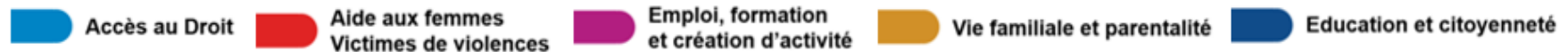
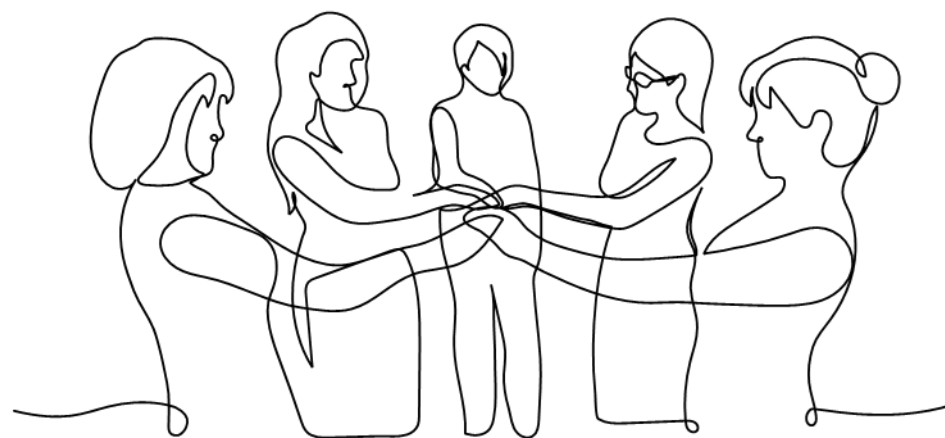


Rapport d'Activité 2024





Sommaire

Rapport moral	3
Présentation du CIDFF 26	4
Notre histoire, nos missions	4
Nos valeurs et nos engagements	7
Le Conseil d'Administration	9
L'équipe salariée	11
Le territoire et les lieux de permanence	13
Nos partenaires	14
Bilan des actions du Pôle « Accès aux droits-Lutte contre les violences »	16
L'organisation du pôle	16
L'accès aux droits	17
La Maison de la Justice et du Droit	20
Le Bureau d'Aide aux Victimes	22
L'Accueil de Jour	24
Le Réseau d'Accueil Citoyen	26
Les appartements relais et d'urgences	28
Les dispositifs appuyés par le CIDFF (TGD, BAR, SDIV, GESR, astreinte)	29
Les interventions sociales en commissariats et gendarmeries	31
Bilan des actions du Pôle « Emploi-Formation »	33
L'organisation du Pôle	33
Les dispositifs portés par le CIDFF : l'accompagnement des femmes et des parents	35
Les permanences d'accueil tout public	35
BAIE-Ariane	36
Part'âge	37
Les dispositifs portés par la MIFE : l'accompagnement des salariés et des seniors	39
CAP Avenir 45+	40
Le Club des Créa'ctives	41
Bilan des interventions extérieures : actions de prévention et de sensibilisation	42
Les actions de sensibilisation à destination des jeunes	42
Les actions de formation et d'information collective à destination de tout public	43
Les actions de soutien à la parentalité et de médiation familiale	44
Les actions de prévention, à destination des auteurs de violences sexistes, conjugales et intrafamiliales	45
Bilan financier et compte de résultats	46
Perspectives 2025	49
Remerciements	51

I- Rapport moral

Comme chaque année je suis toujours aussi contente de vous voir nombreux à notre assemblée générale. Chacun d'entre vous montre son intérêt pour la cause des femmes et des familles.

Pour autant cela est de plus en plus difficile de s'intéresser aux autres dans le contexte dans lequel nous évoluons. Chaque jour les actualités internationales et nationales nous laissent entrevoir de nouvelles catastrophes et de nouvelles victimes. Il serait donc aisé de se centrer sur notre propre personne et nos proches et de se désintéresser de l'autre, vulnérable et dans le besoin.

Pour autant les CIDFF et donc le CIDFF 26 sont toujours plus sollicités et particulièrement dans le cadre des violences.

L'année 2024 au CIDFF 26 a été une année compliquée tant au niveau Ressources humaines qu'au niveau budgétaire. Nous nous sommes séparés de plusieurs salariés de leur propre initiative ou de la nôtre. Nous avons dû faire face à un budget toujours plus compliqué à gérer et à alimenter.

Des journées d'action ont été prévues cette semaine par les CIDFF pour montrer notre désespoir et demander de l'aide. Je me dois à ce stade de vous lire le plaidoyer national :

« Depuis la décision du gouvernement du 6 août 2024 d'étendre la "Prime Ségur" aux salarié-es du secteur sanitaire, social et médico-social privé, sans assurer la compensation financière par l'Etat de ces charges supplémentaires immédiates, les CIDFF, premier réseau pour l'accès aux droits des femmes en France, sont en grave difficulté. Le 22 janvier, un amendement au projet de loi de finances pour 2025 visant à garantir la compensation par l'Etat de l'extension de cette prime aux salarié-es des associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences avait été adopté au Sénat.

Les CIDFF sont aujourd'hui en situation de crise inédite : depuis l'adoption du budget de l'Etat, les crédits sont bloqués. Une grande partie des subventions, dont la compensation financière de la "Prime Ségur", n'ont toujours pas été versées à ces associations. La situation financière des CIDFF s'est fortement dégradée en 2024 en raison du coût de la prime Ségur (plus de 2 millions d'euros non compensés par l'Etat). **Le coût total de la mise en œuvre de cette mesure représente pour le réseau des CIDFF une charge supplémentaire de 5,8 millions d'euros en 2025.**

Alors que le nombre de femmes qui s'adressent aux CIDFF augmente chaque année, dans l'attente du versement des subventions, les CIDFF ont été dans l'obligation de réduire leur activité, de fermer des permanences et leurs services emplois, de supprimer des postes et de licencier, avec des conséquences directes, graves et concrètes pour les salarié-es et pour les 150 000 femmes accompagnées chaque année.

A ce jour, 25 associations départementales, soit ¼ du réseau, ont déjà fermé des permanences juridiques, notamment en milieu rural. Ces fermetures sont particulièrement préjudiciables aux femmes de ces territoires exposées aux violences conjugales et au risque de féminicide (50% des féminicides ont lieu en milieu rural).

Au total, **la Fédération nationale des CIDFF relève une trentaine de suppressions de postes depuis le mois de janvier et anticipe dans les prochains mois la suppression de 70 postes dans le réseau des CIDFF.**

Dans ce contexte d'urgence immédiate, grave et inédite, la Fédération nationale des CIDFF appelle solennellement le gouvernement à débloquer au plus vite les crédits pour limiter la catastrophe sociale qui touche d'ores et déjà son réseau. »

Nous sommes face à une crise financière inédite qui va nous broyer sans action rapide.

Madame la Ministre déléguée Aurore BERGE indiquait un versement rapide depuis ...janvier 2025, nous attendons toujours.

Mais je ne peux finir sur cette triste perspective car nous restons emplis d'une vraie envie, d'un vrai besoin d'œuvrer au mieux dans nos tâches.

Et pour cela il faut rester dans le mouvement et le projet malgré les difficultés. D'où la rédaction d'un nouveau projet associatif.

Le projet associatif du réseau des CIDFF, en vigueur depuis le 4 février 2003, a guidé le réseau pendant plus de 20 ans. Fin 2023, il a été décidé de travailler au renouvellement de ce projet, afin de regarder davantage vers l'avenir et renouveler notre cadre commun.

Ce chantier stratégique a été mené de manière collective, dans un souci permanent de concertation et de co-construction. Pour cela, un groupe de travail national composé de représentants élus et salariés de l'ensemble des régions a été constitué. Piloté par Marie-Christine Ménard-Chevalier, secrétaire de la Fédération nationale, ce groupe a travaillé tout au long de l'année à la participation de tous et toutes, via une méthodologie collective et efficace.

Après une première phase de concertation menée au sein de chaque CIDFF et FR-CIDFF, une étape importante a été franchie lors des assises en septembre 2024 avec la présentation d'une première version du texte. Une deuxième phase de consultation d'élaboration des amendements, a permis d'aboutir à une deuxième version discutée et adoptée lors de l'Assemblée générale extraordinaire en mars 2025.

Ce projet associatif renouvelé est maintenant le projet de chacune des associations qui composent notre réseau : CIDFF, Fédérations régionales, Fédération nationale.

Les deux piliers de ce projet sont :

- Faire advenir l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les genres grâce à une société féministe avec l'autonomie des femmes au cœur de notre mission
- Un réseau de professionnels experts et de militants bénévoles au service des femmes sur tout le territoire national, avec des équipes qualifiées et engagées ainsi qu'un ancrage multi partenarial.

Ce projet est beau et le CIDFF 26 voudrait pouvoir en dresser le bilan dans 10 ans.

Je remercie de nouveau chacun d'entre vous, partenaires, financeurs, institutionnels, salariés, administrateurs et adhérents.

En espérant que l'année 2025 sera source d'apaisement et de maintien pérenne de l'association afin de demeurer au service des usagers.

La Présidente
Séverine LAMBERTON

II- Présentation du CIDFF de la Drôme

A) Notre histoire, nos missions

L'histoire du CIDFF-26

- **50 ans** d'existence (création le 24 juin 1975)
- Coordinateur de la **MJD** depuis 2001
- Harmonisation dénomination en 2007 (du CIF au CIDFF)
- **Membre du réseau national** des CIDFF à travers son adhésion à la FNCIDFF et la FRCIDFF-AuRA
- Membre du réseau France Victimes
- Porteur de la **MIFE** depuis 2012

Nos objectifs

- Informer et renseigner les femmes et les familles sur leurs droits dans une approche globale
- Favoriser l'autonomie des femmes
- Faire évoluer la place des femmes dans la société
- Contribuer à développer l'égalité entre les femmes et les hommes

Notre objet social

Mettre à disposition des femmes et des familles, dans des permanences prévues à cet effet, toute information à caractère juridique, familial, professionnel, social, économique, éducatif et de santé, tendant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à lutter contre les violences et les préjugés sexistes





Nos missions

- Favoriser l'accès aux droits du public en général et des femmes en particulier par **l'accueil, l'écoute, l'information gratuite**,
- Favoriser l'autonomie socio-économique et professionnelle des publics accompagnés
- Favoriser la **promotion de l'égalité** entre les femmes et les hommes et **sensibiliser** au respect et à l'égalité entre les femmes et les hommes,
- **Proposer une aide et un accompagnement aux femmes victimes de violences** quel que soit leur âge, que ce soit dans l'espace public, professionnel ou familial,
- Diffuser toute information concernant nos champs de compétences
- Remonter et porter à la connaissance de la FNCIDFF, les problèmes spécifiques exprimés par les femmes reçues par le CIDFF dans l'objectif de **faire évoluer la réflexion, les politiques et les dispositifs en faveur de l'égalité** entre les femmes et les hommes

Nos moyens d'action

- **25 permanences**
- **7 axes d'intervention** : Aide au droit (juridique et emploi) ; accompagnement emploi et MIFE ; accueil de jour ; hébergement et mise à l'abri ; ISCG ; prévention, formation et sensibilisation
- Une **couverture départementale** (14 villes)
- Un réseau de **partenaires institutionnels et associatifs** sur le territoire
- Une **équipe pluridisciplinaire** de 20 salariés
- Des membres engagés dans nos **instances de gouvernance**
- Une **vingtaine de bénévoles**
- **50 ans d'expérience**, d'actions de terrain et d'accompagnement des femmes et des familles
- **10 intervenants extérieurs** en soutien à nos actions

Nos adhésions

- FN-CIDFF
 - FR-CIDFF Aura
 - France Victimes
 - INTERMIFE
- Et bien d'autres (FOL, Chrysalys...)

Nos agréments et labels

- Agrément « **CIDFF** » de la Préfecture de la Drôme, Direction de l'Action Sociale et des Familles (22-26)
- Labélisation du ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes en qualité de **Bureau d'Aide aux Victimes** spécialisé sur les violences faites aux femmes pour l'ensemble du département
- Labélisation de la Région en qualité de **service public régional de l'orientation** (SPRO)
- Agrément **Jeunesse et éducation populaire** de la Préfecture de la Drôme, Direction Départementale de la Cohésion sociale



B) Nos valeurs et nos engagements

Compte tenu de la mission d'Intérêt Général confiée par l'Etat au CIDFF, l'association

Œuvre et agit selon les principes et valeurs de

- Gratuité d'accueil pour les publics
- Egalité de traitement
- Territorialité (ensemble du département couvert)
- Neutralité politique et confessionnelle
- Laïcité
- Emancipation et autonomisation

S'engage à accueillir et informer toute personne avec

- Bienveillance
- Non-discrimination et non jugement
- Respect Mutuel
- Ecoute
- Confidentialité

L'association s'est engagée à respecter la **charte de la Diversité**, ainsi que le **contrat d'engagement républicain**¹ relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations :

Respect des lois et symboles de la République

Liberté des membres de l'association

Liberté de conscience

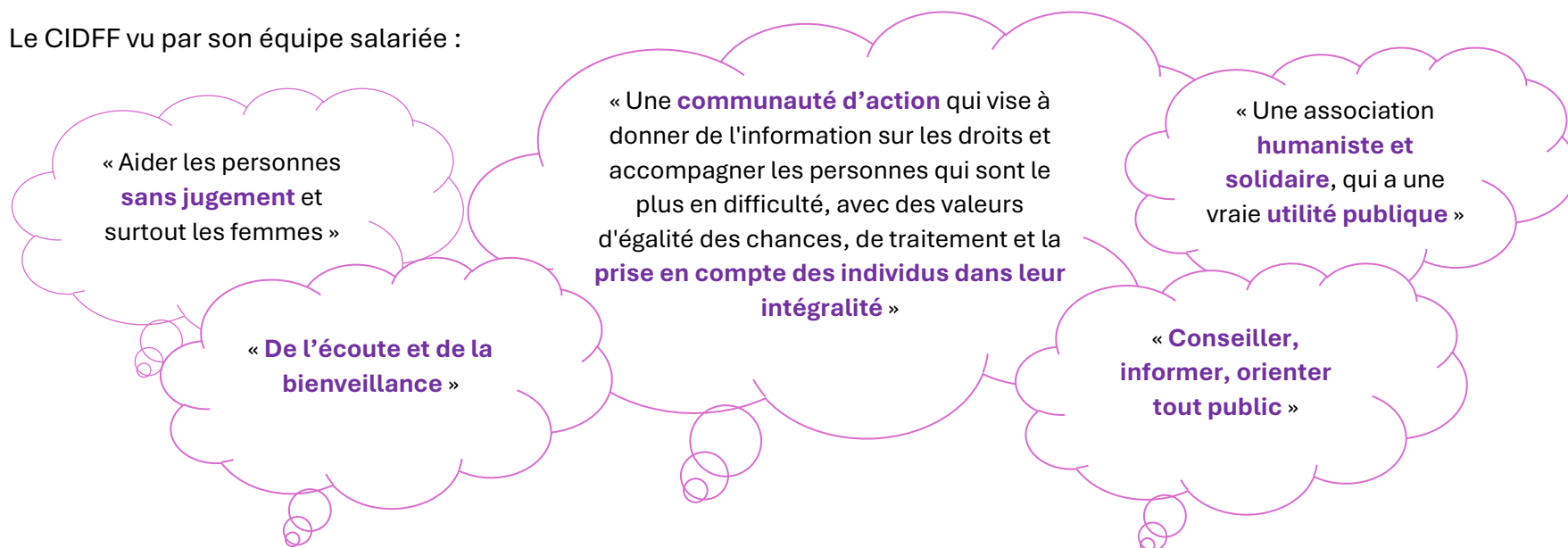
Egalité et non-discrimination

Fraternité et prévention de la violence

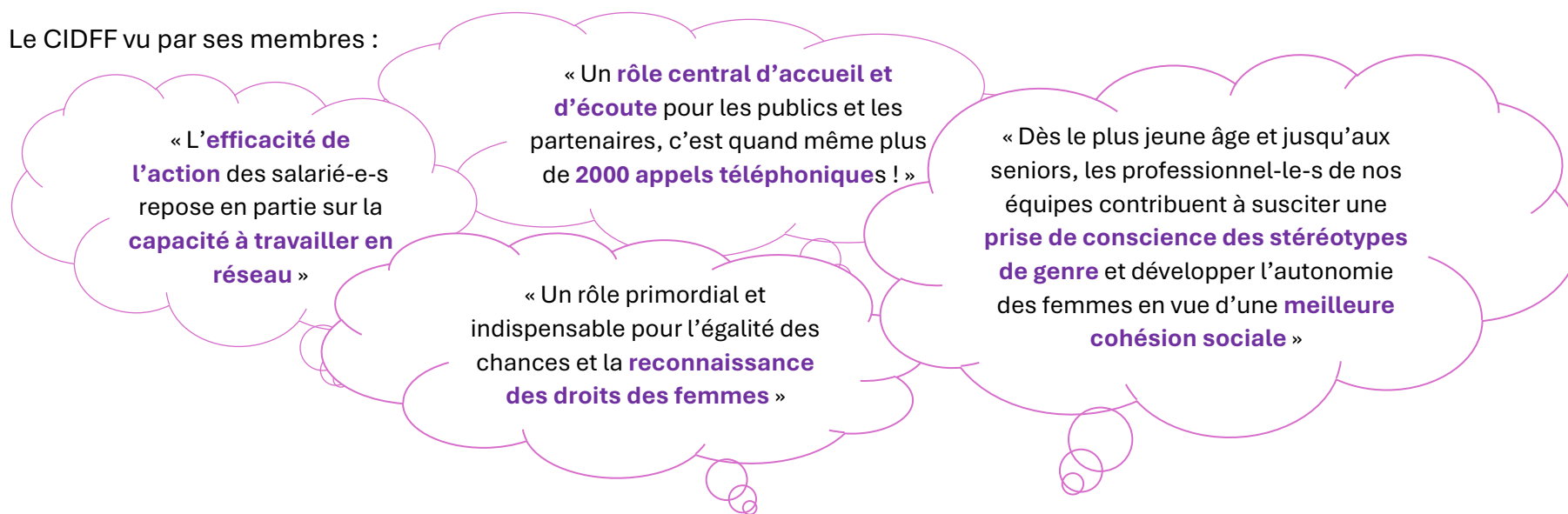
Respect de la dignité de la personne humaine

¹ Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000

Le CIDFF vu par son équipe salariée :



Le CIDFF vu par ses membres :



C) Le Conseil d'Administration

Le Rôle du Conseil d'Administration (CA) : Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour décider de toute opération nécessaire à l'administration de l'association et à la réalisation de ses objectifs, à l'exception des actes qui sont réservés à l'Assemblée Générale. Il autorise la Présidente à passer les actes nécessaires au fonctionnement de l'association. Il arrête les comptes de l'exercice écoulé et approuve le budget.

La composition du Conseil d'Administration :

Membres actifs avec voix délibérative (bureau)	Présidente	Mme Séverine LAMBERTON
	Vice-présidente	Mme Pascale EVIEUX
	Secrétaire	Mme Martine MALSERT SYLVESTRE
	Trésorière	Mme Marie-Josée GELAS
	Trésorière adjointe	Mme Patricia MILLIER
Membres actifs avec voix délibérative		Mme Josette FRACHISSE
		Mme Assia ADOUANE
		Mme Josiane BERRUYER
		Mme Anny FRANDON
		Mme Anne Sophie GIOVANNA
		Mme Martine LOURSAC
		M. Michel ZINZIUS
Membres associés avec voix délibérative	AVF (Accueil des Villes Françaises) Valence	Mme Marie-Jo MERCET ou M. Guy BILLARD
	Planning Familial	Mme Isaline GAILLARD-SERUSCLAT
	Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence 26	Mme Emmanuelle MORCEL
	Mission Locale (Valence-Romans Agglo)	M. Régis PONSICH

Membre associé avec voix consultative	UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) 26	Mme Sylvie REVERBEL ou Mme Marie-Noëlle DESCOMBE
Membres invités avec voix consultative	Présidente de la Fédération Régionale des CIDFF	Mme Reine LEPINAY
	Présidente de la fédération Nationale des CIDFF	Mme Danièle Bousquet ou Mme Clémence PAJOT
	Mairie de Romans	Mme Pascale SAUJOT
	Mairie de Valence	Mme Laurence DALLARD
	Valence Romans Agglo	Mme Karine GUILLEMINOT
	Caisse d'Allocations Familiales 26	Mme Claudie AUBRY
	Conseil Départemental de la Drôme	Mme Françoise CHAZAL ou Mme Véronique PUGEAT
	Tribunal de Grande Instance	M. le Président BARBIER
	Directrice du CIDFF de la Drôme	Mme Florence JACQUES
Membres d'honneur avec voix consultative		Mme Brigitte ESTOUR
		Mme Annie MAZURAY
		Mme Nicole ROCHAS

Les administrateurs sont élus en Assemblée Générale pour une durée de 3 ans. Les 5 membres actuels du Bureau ont été élus lors du Conseil d'Administration du 7 juin 2022. Tous nos membres sont bénévoles.

En 2024, il y'a eu **4 Conseils d'administration, 11 réunions du Bureau** et une dizaine de réunions thématiques (bénévolat, RH, violences, finances, convention collective...).

Le renouvellement partiel des administrateurs ainsi qu'une révision des statuts en Assemblée Générale Extraordinaire sont prévus en juin 2025.

D) L'équipe salariée

Pour mener à bien sa mission d'intérêt général confiée par l'Etat depuis près de 50 ans, le CIDFF de la Drôme s'appuie sur **une équipe pluridisciplinaire de professionnels formés** et fait ponctuellement appel à des prestataires (psychologue, sophrologue, ...).

Nos expertises

- L'accès aux droits
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- L'emploi, la formation et la création d'activité
- La vie familiale et la parentalité
- L'éducation à l'égalité et la citoyenneté
- La professionnalisation d'acteurs
- La prévention des violences conjugales et familiales

Nos métiers

- Juriste
- Conseiller en insertion professionnelle / économie sociale et familiale
- Travailleur social : intervenant social en gendarmerie-commissariat, assistant social, éducateur
- Médiateur familial
- Fonction administrative (standardiste, assistant de gestion, comptable, directeur)

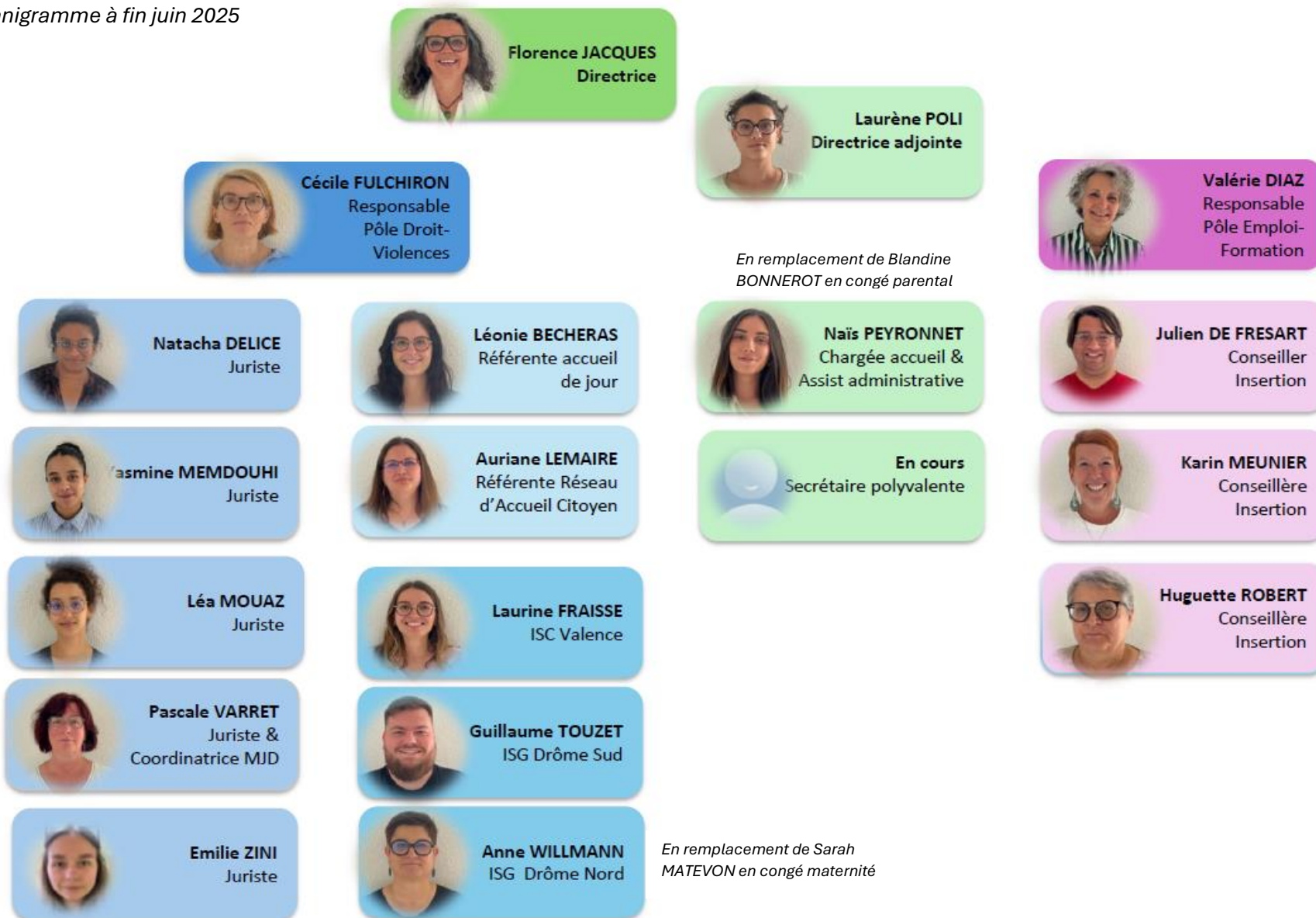
Les chiffres clés 2024

- 20 personnes employées en CDI
- 5 personnes employées en CDD
- 9 entrées (dont 4 remplacements maternité)
- 2 sorties
- 22,25 ETP (équivalent temps plein)
- 7 métiers/fonctions différentes

Les chiffres clés 2024

- 7 séances d'APP (analyse de la pratique professionnelle)
- 10 réunions du CSE
- 3 réunions plénières
- 1 journée de cohésion d'équipe
- 23 formations et 22 séminaires/colloques

Organigramme à fin juin 2025



E) Le territoire et les lieux de permanence

Le CIDFF de la Drôme est présent sur l'ensemble du département.

Nos équipes vous accueillent **sur RDV** du lundi au vendredi sur leurs permanences (en Mairie, MJC, CCAS, Commissariat, Gendarmerie, Tribunal, Maison de la Justice etc.).

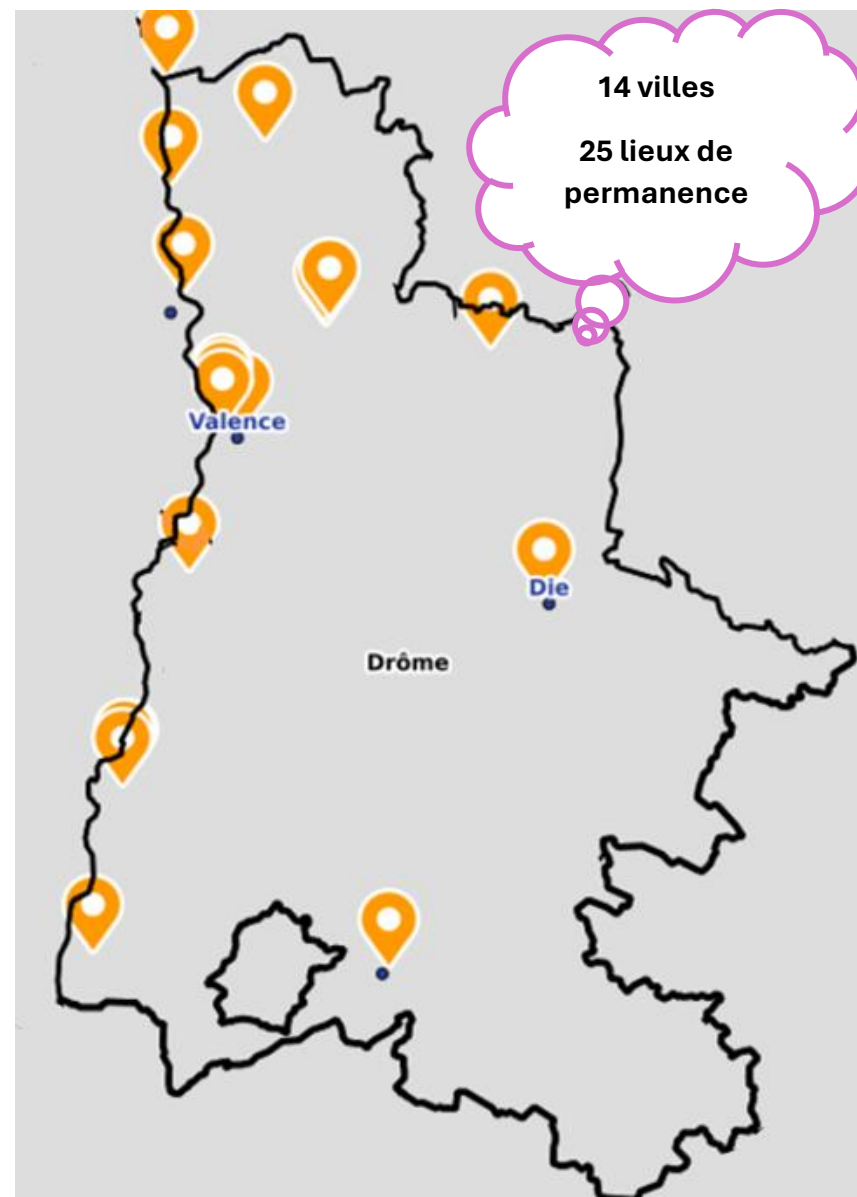
Nous sommes présents dans les villes suivantes, du Nord au Sud :

St Rambert d'Albon	AAD + BAV
Châteauneuf sur Galaure	AAD + BAV
St Vallier	AAD + BAV
Tain l'Hermitage	AAD + BAV + EF
Romans	AAD + BAV + EF
St Jean en Royans	AAD + BAV
Bourg de Péage	AAD + BAV
Valence	AAD + BAV + EF
Bourg les Valence	AAD + BAV
Livron	AAD + BAV
Die	AAD + BAV
Montélimar	AAD + BAV + EF
Pierrelatte	AAD + BAV + EF
Nyons	AAD + BAV

AAD = accès au droit

BAV = bureau d'aide aux victimes

EF = emploi-formation



F) Les partenaires

Nos partenaires institutionnels et financeurs

- Ministère chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes
- Ministère de la Justice
- Ministère des Sports et de la Jeunesse (FDVA)
- Ministère de l'Education Nationale
- CAF
- Fonds Social Européen
- Région AURA
- Préfecture de la Drôme
- Conseil Départemental
- CDAD 26
- DDETS
- Valence-Romans Agglo
- Communauté de communes du Val de Drôme
- Communes : Anneyron, Livron, Montélimar, Nyons, Pierrelatte, St-Vallier, Tain, Valence...

Nos partenaires d'action

- France Travail
- Aide Sociale à l'Enfance
- Mission Locale
- Tribunal et Parquet de Valence
- CMS et centres hospitaliers du département
- Brigades de gendarmerie du département
- Commissariats de Valence, Romans et de Montélimar
- Familles du Réseau d'Accueil Citoyen
- Entreprises accueillantes du dispositif CAP Avenir
- SNU

Nos soutiens et partenaires relais

- Remaid
- Planning Familial
- CCAS de nos villes d'intervention
- ANEF
- Diaconat Protestant
- L'Escale
- L'AFPA
- SOROPTIMIST
- L'UDAF
- PARI
- ATMP
- Les Entreprises du Cœur
- MPT/MJC de nos villes d'intervention



Et bien d'autres encore !

Les actions du CIDFF 26 sont menées grâce au soutien financier, technique et logistique des partenaires suivants.

Nous les remercions vivement pour leur confiance et leur engagement à nos côtés.



III- Bilan des actions du Pôle « Accès aux droits – Lutte contre les violences »

A) L'organisation du pôle

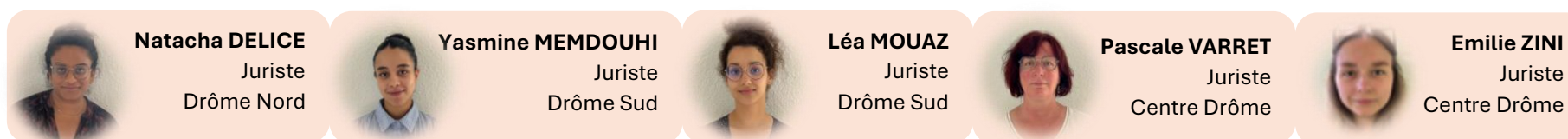
Depuis sa création il y'a 50 ans, l'approche et l'accompagnement proposés par le CIDFF évoluent en lien avec les adaptations réglementaires, législatives et de politiques publiques qui traduisent les changements des grands enjeux de société. Historiquement tournés vers l'accès aux droits et à l'information, **on observe depuis plusieurs années un développement prépondérant de nos actions en faveur de la lutte contre les violences** subies par les femmes et les enfants. Les situations personnelles et familiales auxquelles le CIDFF est confronté, tendent également à se complexifier, requérant une **meilleure couverture territoriale, un plus fort maillage partenarial, une montée en compétence et une plus grande pluridisciplinarité** dans nos équipes. Habilitation en qualité de Bureau d'aide aux Victimes en direction des Femmes Victimes de Violences, portage de dispositifs de mise en sécurité (Téléphone Grand Danger, Bracelet Antirapportement, Sortie de Détention Information Victime), présence d'intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmeries, coordination de la Maison de la Justice et du Droit etc. sont autant d'exemples de **l'adaptation constante de l'association aux mutations sociétales**.

L'organisation du pôle a évolué dans ce sens, afin de, toujours et au plus près, répondre aux besoins des publics accompagnés.



B) L'accès aux droits

1. L'équipe de juristes en 2024



Nos juristes ont pour mission d'**informer et renseigner sur les droits**. Leurs attributions sont **différentes des avocats**, qui exercent quant à eux, un rôle de conseil, de certification et de représentation de leurs clients, selon des règles professionnelles et déontologiques encadrées par la loi.

2. Les chiffres clés de l'année 2024

Clé de voûte du fonctionnement du CIDFF, le service d'accès aux droits offre une **information globale** et propose **des réponses individualisées et concrètes** en matière de droit de la famille, droit social, droit de la consommation, droit des étrangers, etc.

Une expertise particulière a été développée autour des **problématiques liées à la situation des femmes et des familles**.

L'accès aux droits est pensé et déployé dans l'objectif de **donner, à tout public, les moyens d'accéder à une pleine citoyenneté** et à une réelle autonomie et de **favoriser l'émancipation, les parcours** d'intégration et d'autonomisation.

Notre crédo : **faire connaître les droits pour pouvoir les faire valoir !**

**2329
bénéficiaires**

**5475 demandes
traitées**

**2 740 entretiens
individuels**

**25 lieux de
permanence**

Délivrance de l'information

77% en rdv physique
23% en rdv téléphonique

Durée de l'entretien

56% de -1h
(Dont 46% compris entre 30min et 1h)

44% de +1h

81% de femmes

15% d'hommes

4% de familles/couples

4% de -25 ans
11% entre 26 et 35 ans
22% entre 36 et 45 ans
11% entre 46 et 55 ans
14% de + de 56 ans
34% non renseigné

**7% du public en
provenance des QPV**

**21% en provenance de
milieu rural**

Typologie des demandes

42% droit de la famille*

30% lutte contre les violences
sexistes et sexuelles

16% aide sociale et démarches
administratives

3% droit du travail

2% droit du logement

2% droit des étrangers

*union, rupture, autorité parentale,
parentalité, filiation, conjugalité...



L'impact de l'information juridique délivrée par les CIDFF sur l'autonomie des femmes

En 2024, la Fédération nationale des CIDFF a lancé une démarche d'étude des impacts de l'information juridique délivrée par les CIDFF sur l'autonomie des femmes reçues en permanence. Réalisée par Koreis, l'étude révèle des **impacts notoire**s.

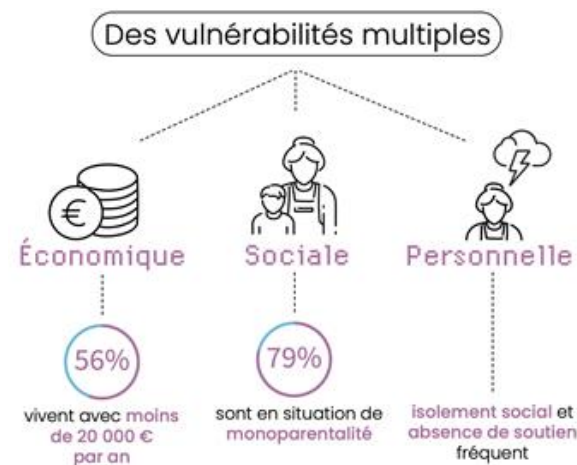
Grâce à l'information juridique des CIDFF



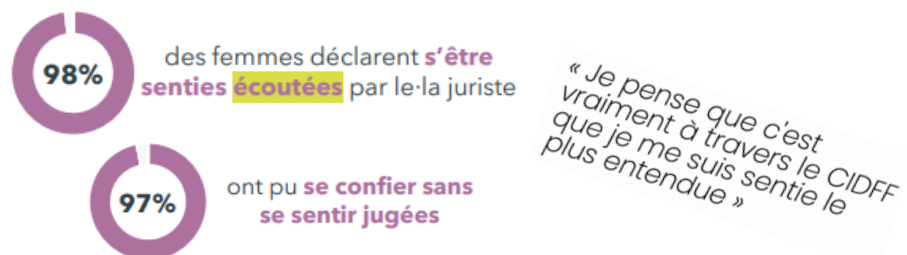
Les raisons de se rendre au CIDFF



La typologie socio-économique des femmes accueillies

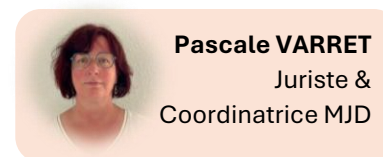


L'accueil se fait dans un cadre sécurisé et sécurisant



C) La Maison de la Justice et du Droit

Les maisons de justice et du droit (MJD) ont principalement pour but de **rapprocher la justice quotidienne des citoyens** qui y ont difficilement accès. L'accueil est **gratuit, anonyme et confidentiel**. Les MJD sont placées sous l'autorité du procureur de la République et du président du tribunal judiciaire où elles sont implantées.



Le rôle principal des MJD est, par l'action d'acteurs présents sur les permanences, d'apporter des réponses aux publics nécessitant **l'apport d'informations juridiques, de conseils, de conciliations ou d'accompagnement**. Les intervenants peuvent être des avocats, des magistrats, des commissaires de justice, des notaires, des associations d'aide aux victimes, des médiateurs et conciliateurs de justice, des écrivains publics, des défenseurs des droits, ou encore des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.

Depuis 2012, fort du partenariat historique avec la Justice et les collectivités locales, **le CIDFF porte la mission de coordination de la MJD de la Drôme**, créée en 2001 et localisée à Romans-sur-Isère.

L'année 2024 a été marquée par le départ en retraite, en avril, de Mme Mourlaas, greffière depuis la création de la MJD et dont le poste est resté vacant jusqu'à la fin d'année. Remplacée en avril 2025 par Mme Fournier, l'arrivée d'une nouvelle greffière a permis de reposer la répartition des missions et des tâches avec la coordinatrice. Mme Varret est en charge de :



- Vérifier les décrets de nomination des intervenants et les conventions
- Rédiger le bilan qualitatif chiffré et le présenter
- Organiser et animer les réunions du Conseil
- Représenter la MJD sur place et à l'extérieur (réunions, invitations)
- Elaborer, suivre et mettre en œuvre des projets de promotion de l'accès au droit
- Accueillir et gérer les stagiaires (22 en 2024)
- Gérer l'administratif et les événements exceptionnels
- Assurer l'intérim de la greffière (accueil physique ou téléphonique, suivi des audiences DPR, gestion des plannings)

La MJD concentre de nombreux professionnels dont le métier ou les missions concourent à l'accès au droit. Mme Varret est en charge de l'aide aux victimes, bureau du CIDFF spécialisé sur les violences faites aux femmes et reçoit en urgence les personnes envoyées par les partenaires en cas de violences ou de séparations difficiles.

Sur l'ensemble de la MJD

11 077 personnes reçues

Dont **7 144** accueils physiques et **3 933** appels téléphoniques

Sur le BAV-CIDFF à la MJD

190 femmes accompagnées

646 entretiens juridiques

38 d'entre elles, soit 20% ont
bénéficié d'une mesure de
protection (TGD)

Sur l'AAD-CIDFF à la MJD

147 personnes reçues en rdv
physique, dont

50% des demandes relatives
au droit de la famille

96% de femmes

Extrait du témoignage M.Hailé Valette, stagiaire à la MJD

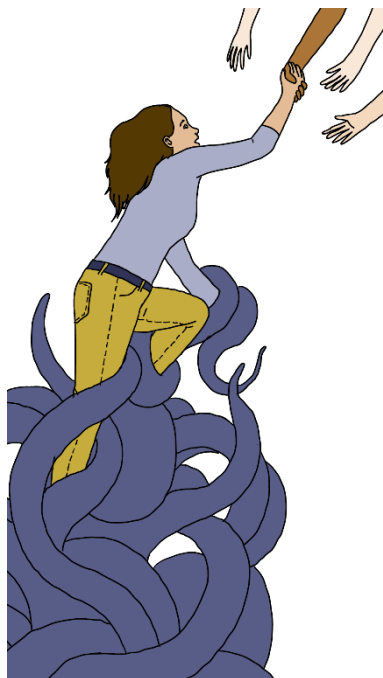
« Avoir eu l'occasion d'intégrer le CIDFF de la Drôme pour un stage civique d'un mois fut une chance et une belle opportunité. Ce stage m'a permis de **me redécouvrir et de redécouvrir la société française**. Il m'a amené à réfléchir encore davantage à mon comportement en tant qu'homme, à faire plus attention à ce que l'on dit et fait. Il m'a également permis de **mieux appréhender la complexité** de notre société, où des femmes et des hommes (majoritairement des femmes) subissent des violences et peuvent vivre dans des situations de violence quotidienne. Ce fut une **profonde remise en question** de notre société, avec une question récurrente : comment avons-nous pu en arriver là ? ».

D) Le Bureau d'Aide aux Victimes (BAV)

Le CIDFF de la Drôme est reconnue par le ministère de la Justice comme **association d'Aide aux Victimes spécialisée pour les femmes victimes de violences**. Pour remplir cette mission, le CIDFF s'appuie sur l'expertise et la connaissance approfondie des problématiques rencontrées dans le champ des violences de l'ensemble des membres du Pôle, tous formés à l'écoute et la prise en charge des femmes victimes de violences. Différents types de dispositifs sont mis en place ou appuyés par le CIDFF, et ce, toujours dans une logique partenariale et coopérative avec les institutions et partenaires impliqués dans ce domaine.

Le rôle d'un BAV

- Offrir un accueil de qualité dès les faits
- Informer les victimes sur leurs droits
- Evaluer la situation et les besoins et proposer le suivi adapté
- Assurer une prise en charge pluridisciplinaire
- Informer sur le processus de la violence/ comment sortir de l'emprise / comment se protéger
- Accompagner dans les procédures et sur la durée
- Aider à la reconstruction, la reprise d'estime et de confiance en soi



Les dispositifs portés par le CIDFF

- Permanences BAV
- Accueil de Jour (2 lieux)
- Réseau d'Accueil Citoyen

Les dispositifs appuyés par le CIDFF

- Téléphone Grand Danger (TGD)
- Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)
- Stage de Responsabilisation destiné aux Auteurs de Violences Conjugales (SRAVC)
- Sortie de Détention Information Victime (SDIV)

Engagé contre **toutes les formes de violences** (sexistes et sexuelles, conjugales et intrafamiliales, physiques, verbales et psychologiques), le CIDFF cherche à travers son action, à combattre un archaïsme social qui **entrave la liberté, l'intégrité et la sécurité des femmes**.

Soutenir les femmes victimes de violences, c'est les aider à se reconstruire. Cette reconstruction passe par une **reconnaissance du vécu de la victime sur le plan personnel, social et judiciaire**, ainsi que par une information et un accompagnement dans la durée pour celles qui le sollicitent.

- L'information donnée est de **nature juridique** (droit civil, droit pénal et droits sociaux)
- L'accompagnement proposé se traduit par la mise en œuvre de **mesures personnalisées** sur le plan des démarches pratiques (mise à l'abri des victimes, dépôt de plainte, procès, recherche de logement, d'emploi...).

1143 personnes reçues en permanences BAV au cours de **2282 entretiens/rdv**

20% des bénéficiaires ont moins de 35 ans

7% des bénéficiaires ont plus de 65 ans

50% des bénéficiaires sont séparés ou en cours de séparation

28% sont en couple

8% des victimes résident dans les QPV

27% des victimes résident en milieu rural

65% des femmes reçues ont des enfants à charge

Les enfants sont trop souvent les victimes collatérales non prises en charge des violences intrafamiliales

1702 situations de violences accompagnées

(745 bénéficiaires considérés comme VSS)

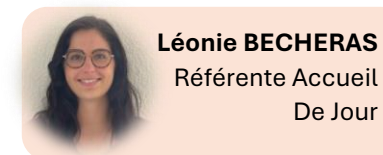
53% concernent des violences au sein du couple

(Les autres types : violences intrafamiliales, au travail, ou dans l'espace public ou sur le web).

On assiste à une complexification des situations rencontrées et accompagnées, qui se traduit par une **augmentation de la durée des entretiens** (40% durent plus d'une heure).

1. L'accueil de jour

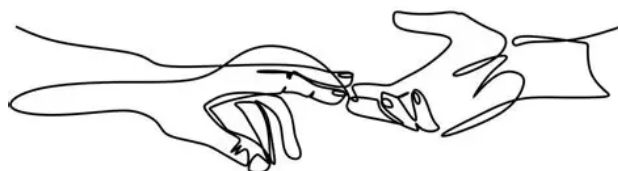
Le CIDFF accueille dans **2 lieux, à Valence et à Pierrelatte**, les femmes victimes de violence. Dans ces **espaces d'accueil et d'écoute, gratuit, confidentiel, sécurisé**, les femmes victimes et leurs enfants trouvent et bénéficient de :



- Un espace repos-détente équipé (machine à laver, cuisine, lit convertible, etc.)
- Un accompagnement juridique, social et administratif, vers l'autonomie ou la reprise d'autonomie
- Un soutien psychologique (selon les besoins des victimes identifiés par nos équipes)
- Un soutien à la parentalité
- Des ateliers collectifs (groupes de parole, ateliers thématiques : confiance en soi, sophrologie, socio-esthétique, arts, etc.)
- Des activités et sorties extérieures, avec ou sans enfant

197 femmes victimes de violences suivies et accompagnées

Dont 75% avec des enfants à charge



172 séances de consultation avec la psychologue, présente chaque 2 semaines à l'ADJ

Soit **49 femmes** bénéficiaires d'un soutien psychologique

41 permanences BAV tenues à l'ADJ de Pierrelatte

2 antennes
Valence & Pierrelatte

16 permanences BAV tenues à l'ADJ de Valence

Compte tenu de la situation des femmes accompagnées, nous limitons volontairement la transmission de données pour respecter la confidentialité de leur prise en charge.

Une vingtaine d'ateliers collectifs

Dans les murs de l'ADJ, dont

5 cafés-rencontre

Animés par une ancienne femme accompagnée par le CIDFF

3 groupes enfants

En présence de la psychologue

Des repas partagés

20 groupes de paroles (1 fois par mois minimum)

15 participantes en moyenne

3 sorties extérieures

Grignon, Suze-la-Rousse, Ollières

Dont 1 sortie mère-enfant

Focus sur les ateliers d'écriture !

A la suite des ateliers d'écriture animés par l'autrice Pauline Lamouroux de l'association **Chroniques Singulières** qui accompagne à la création de récits, une exposition de collages et d'écriture a été organisée dans le cadre du 25 novembre, la journée de Lutte contre les Violences Faites aux Femmes. En mettant des mots sur des maux, l'écriture est un moyen de se libérer des violences subies. L'exposition a connu un franc succès, avec la présence d'un nombre important de partenaires, notamment la **Délégue départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité**.

Le saviez-vous ?

Depuis le 1er décembre 2023, la CAF peut attribuer sous 5 jours une **aide d'urgence** pour permettre aux victimes de violences de quitter leur domicile et faire face aux dépenses immédiates.

Suspendue dans le vide, je regarde ma vie joyeuse et animée d'avant.

Pour construire un avenir, le mien, celui tant attendu et souhaité, je veux en reprendre certaines fondations.

Avenir débuté peu à peu en changeant de lieu. Vers lequel j'espère voir mon 1^{er} enfant se diriger.

Avenir de temps strictement personnels, air, épanouissement, recueil et solitude afin de me fournir l'élan nécessaire à m'orienter vers mon soleil, comme un tournesol en a besoin.



2. Le réseau d'accueil citoyen

Avec le soutien de **bénévoles, de collectivités et de partenaires** engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes et la prise en charge des femmes victimes, le CIDFF propose différentes **solutions d'hébergement temporaires**.



Auriane LEMAIRE
Référente Réseau
d'Accueil Citoyen

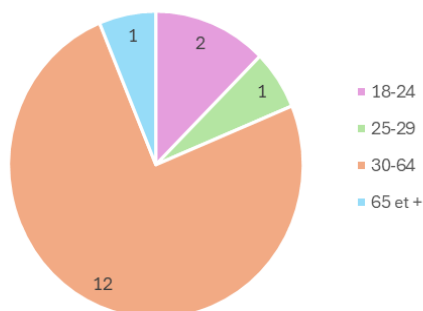
- **Le principe** : une démarche solidaire et citoyenne où des accueillants bénévoles hébergent chez eux une femme victime de violences (avec ou sans enfant)
- **L'objectif** : une mise à l'abri rapide dans un lieu sécurisé où l'isolement de la victime est évité grâce à l'intégration dans un espace de vie familial
- **La durée** : 1 mois renouvelable une fois (possibilité de séjour + court selon la volonté de la famille d'accueil)

- **Les accueillants** : **10 familles** (2 nouvelles familles ont rejoint le réseau en 2024 et 2 l'ont quitté)

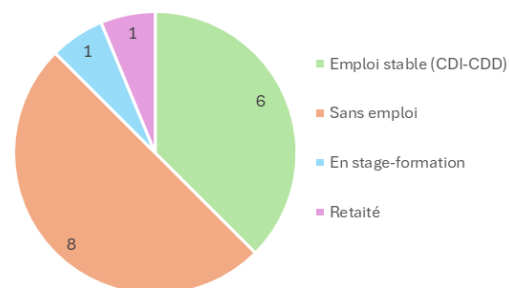
Après l'étude de la motivation et la vérification des conditions d'hébergement, les bénévoles accueillants bénéficient de formations pratiques et théoriques deux fois/an, et tous les deux mois de temps d'analyse de la pratique et des parcours de professionnalisation animées par une psychologue et la référente RAC.

- **Les bénéficiaires** : **16 femmes accueillies avec 12 enfants**
- **Le suivi des victimes post-hébergement** : si elles le souhaitent, les femmes continuent de bénéficier des services du CIDFF : accompagnement social, juridique, soutien psychologique, recherche d'emploi, voire uniquement pour les actions collectives de l'accueil de jour favorisant la sortie de l'isolement
- **Ce qui peut freiner l'orientation** : la composition familiale de la famille (nombre d'enfants), la localisation/territoire du domicile des accueillants, la gestion des transports, le nombre d'accueillants insuffisants pour satisfaire les demandes (notamment en ville), la durée d'hébergement trop courte

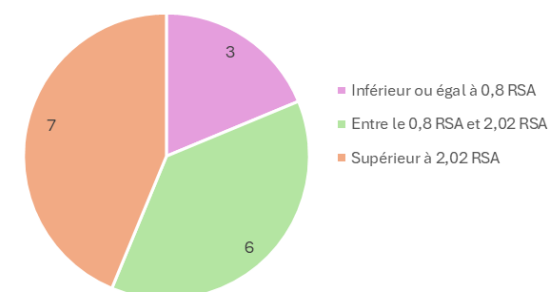
Tranche d'âge des femmes accompagnées



Situation professionnelle des femmes accompagnées



Ressources financières (hors allocation logement)

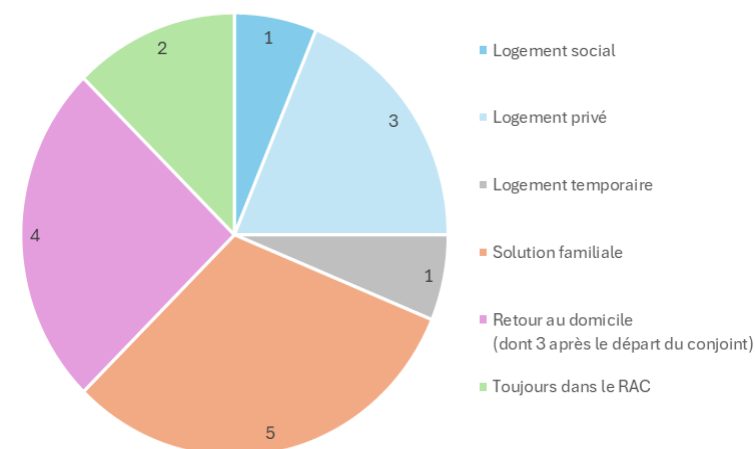


On constate que la **durée des accueils a tendance à s'allonger** face aux grandes difficultés d'accès à un logement autonome, notamment dans le parc public (1 seule sortie en logement social en 2024). Les femmes sont alors **contraintes de trouver une solution transitoire**, souvent en hébergement familial, ou de prolonger un peu l'accueil en famille.

L'accès à un logement pérenne est pourtant primordial pour ces femmes qui ont souvent tout quitté pour fuir les violences et qui vont faire face à une **période d'instabilité longue** du fait de la difficulté à accéder à un logement. Rappelons que le délai d'attente pour des hébergements type CHRS est de 9 mois à 16 mois sur la Drôme. Ce qui est un réel problème pour les femmes sans ressources.

Le partenariat avec Soliha et Adoma permet de trouver des solutions temporaires de logement notamment sur le territoire de Romans, Valence, Bourg-Les-Valence et Pierrelatte.

Situation à la sortie du dispositif



3. Les appartements relais et d'urgence

Quelle que soit la solution d'hébergement proposée, l'**objectif** est le même : **faciliter l'insertion vers un logement autonome pour les femmes victimes de violences conjugales, en offrant un lieu de stabilisation propice à la recherche de solutions pérennes** et ce, avec un soutien administratif, juridique et psychologique dans une approche pluridisciplinaire et partenariale.

Les appartements relais

Le principe : un hébergement post-CHRS (urgence) avant un logement autonome, grâce à une mise à disposition de logements par la Ville de Valence ; un loyer modéré (>150€) est demandé

Le type d'hébergement : 3 appartements

Le lieu : Valence

La durée : 3 mois reconductibles 1 fois

Les bénéficiaires : orientés par le CDIFF ou la Ville
8 femmes dont 11 enfants

119 semaines (75% taux d'occupation annuel)

Les appartements d'urgence

Le principe : un hébergement transitoire pour une mise à l'abri rapide, grâce à une mise à disposition de logements par les communes pour leurs administrées.

Le type d'hébergement : 4 appartements

Les lieux : Grâne, Loriol, St-Vallier, Anneyron

La durée : 6 semaines renouvelables une fois

Les bénéficiaires : désignés par la commune

4 femmes et 5 enfants à Grâne

2 femmes et 3 enfants à Loriol

3 femmes et 5 enfants à Saint Vallier

1 femmes et 2 enfants à Anneyron

Un total de 83 semaines

Que ce soit pour les appartements relais avec la **référente AdJ** ou les appartements d'urgence avec la **référente RAC**, le suivi proposé est le même : **1 entretien/semaine minimum** (physique ou téléphonique) avec la référente, pour assurer la mise en sécurité, le suivi juridique (procédure de séparation), l'accompagnement social et administratif, le soutien psychologique, l'intégration dans l'appartement temporaire, les relations avec les bailleurs sociaux et autres partenaires impliqués dans le suivi des femmes et des enfants (service de police/justice, assistante sociale, enseignant, CCAS ...). Le suivi s'arrête à l'initiative de la personne accompagnée, généralement après l'entrée sur un autre dispositif (logement autonome, logement temporaire...).

4. Les dispositifs appuyés par le CIDFF : TGD, BAR, SDIV, ...

En tant que BAV, certaines attributions, la plupart émanant du ministère de la Justice, sont déléguées au CIDFF. L'équipe de juristes intervient et coopère avec les services décentralisés de l'Etat sur 5 volets distincts et complémentaires.

Le Téléphone Grand Danger (TGD)

L'ordonnateur : À la suite d'une décision de justice, le **Parquet du Tribunal de Valence** sollicite un avis du CIDFF pour la mise en place d'un TGD permettant à la personne victime d'être directement en relation avec les forces de l'ordre en cas de danger pressenti.

Les missions confiées au CIDFF : L'évaluation des situations, la remise du téléphone suite à la décision d'attribution prise par le procureur en charge des violences conjugales, le suivi des personnes victimes, impliquant de fréquents échanges avec l'ensemble des acteurs (115, 17, CMS, Hôpital, Police, Gendarmerie)

Les chiffres clés 2024 :

- **51** TGD, soit 1440 heures environ consacrées au dispositif (équivalent d'1 ETP annuel)
- **68** femmes attributaires du dispositif pour 72 attributions

Le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)

L'ordonnateur : À la suite d'une **décision d'un juge du Tribunal de Valence**, juxtaposée à une peine ou une décision d'un juge d'application des peines

Les missions confiées au CIDFF : Assurer le suivi des victimes bénéficiant d'un BAR et les accompagner dans leurs démarches

Les chiffres clés 2024 :

- **21** BAR, soit 360 heures environ consacrées au dispositif
- **21** femmes attributaires du dispositif

Les Sorties de Détention Information Victime (SDIV)

Le cadre d'intervention : selon la **convention** établie entre le Tribunal, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et le CIDFF, en application de l'article 712-16-2 du Code de procédure pénale visant à informer la victime d'une sortie de détention

Les missions confiées au CIDFF : faciliter la circulation des informations concernant les personnes détenues pour des faits de violences conjugales, **protéger et prévenir les victimes des libérations et permissions de sortie des détenus**

Les chiffres clés 2024 :

220 prises de contact auprès de **55** femmes victimes

L'astreinte téléphonique

Le cadre d'intervention : un numéro de téléphone d'astreinte connu et communiqué exclusivement à la **Police, la Gendarmerie et les Hôpitaux** du Département

Les missions confiées au CIDFF : **garantir un 1^{er} niveau d'écoute 24h/24** pour les situations d'urgence rencontrées par les femmes victimes de violences par le biais d'une permanence téléphonique soir et weekend

Les chiffres clés 2024 :

56 appels (16 orientations par les partenaires de l'astreinte et 40 appels directs)

Le GESR (Groupe d'Evaluations des Situations à Risques)

Depuis 2022, en réponse à l'augmentation des signalements de situations de violences conjugales et intrafamiliales et au **besoin accru de coordination entre les différents acteurs** impliqués dans la prise en charge des victimes, notamment des enfants, le GESR a vu le jour. Le Parquet organise et anime chaque 6 semaines, des **réunions de travail** en présence des forces de l'ordre (Police et Gendarmerie), des associations d'aide aux victimes (Remaid-AJIR, CIDFF), du SPIP, de juges pour enfants et de juges d'application des peines, afin d'**améliorer la prise en compte des situations à risque dans le Département** et croiser les regards entre les professionnels.

E) Les interventions sociales en commissariats et gendarmeries

Le Grenelle des Violences Conjugales de 2019 a permis de voir se développer les postes d'**Intervenant Social en Gendarmerie/Commissariat**, dont le rôle est d'assurer une **prise en charge complémentaire** à celle des forces de l'ordre. Cette initiative est née du constat que les forces de l'ordre sont régulièrement confrontées à des **situations de détresse sociale**, qui dépassent leurs compétences, et dans l'objectif d'assurer un meilleur accueil de ces personnes en difficulté sociale.

Par **leur présence au sein des brigades** de Gendarmerie et Commissariat, s'apparentant à un détachement ou mise à disposition permanente de personnel, **les ISC-G assurent l'accueil, l'écoute, le conseil et l'orientation (1190 en 2024)** vers les services sociaux idoines de toute personne en situation de détresse (victime, auteur ou hors champ pénal).

Le CIDFF de la Drôme s'appuie sur une IS en commissariat, Laurine Fraisse, toujours basée au commissariat de Valence, et sur 2 IS en gendarmerie, Guillaume Touzet et Anne Willman, qui sillonnent les différentes gendarmeries (35 sur le département) de leur secteur d'intervention.



Laurine FRAISSE
ISC Valence



Guillaume TOUZET
ISG Drôme Sud



Anne WILLMANN
ISG Drôme Nord

820 situations traitées
(42% connues d'un service social)

1056 entretiens

86% orientations
partenaires (50% police)

26 situations
traitées/mois en moyenne
sur Valence

43 sur Drôme Nord et Sud

Parmi les bénéficiaires

82% sont des victimes

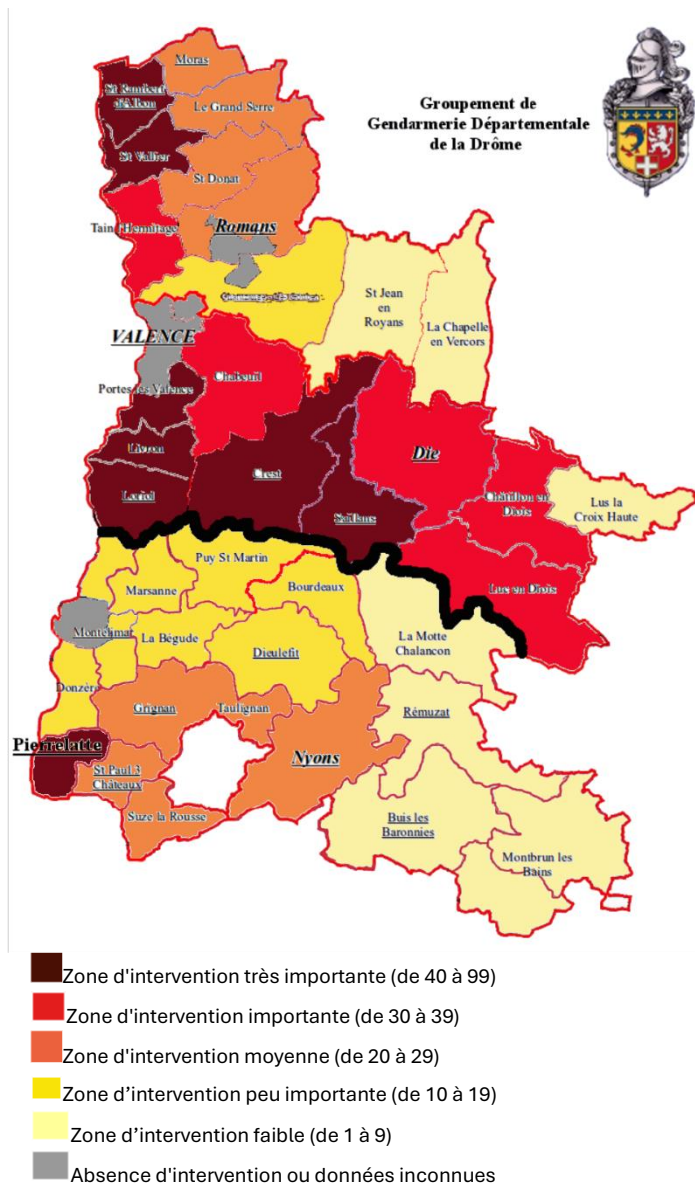
2% sont des mis en causes

16% sont hors champ pénal

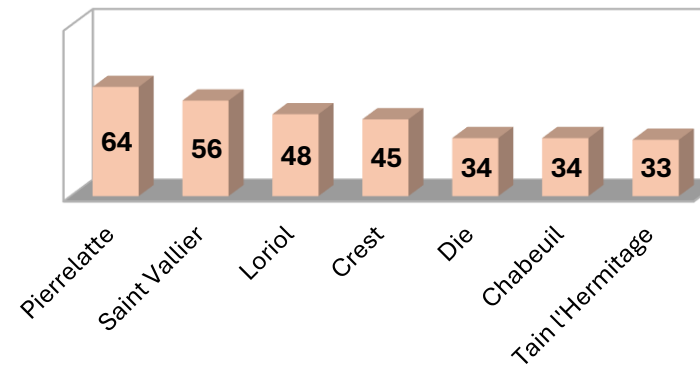
Parmi les bénéficiaires

83% sont des femmes

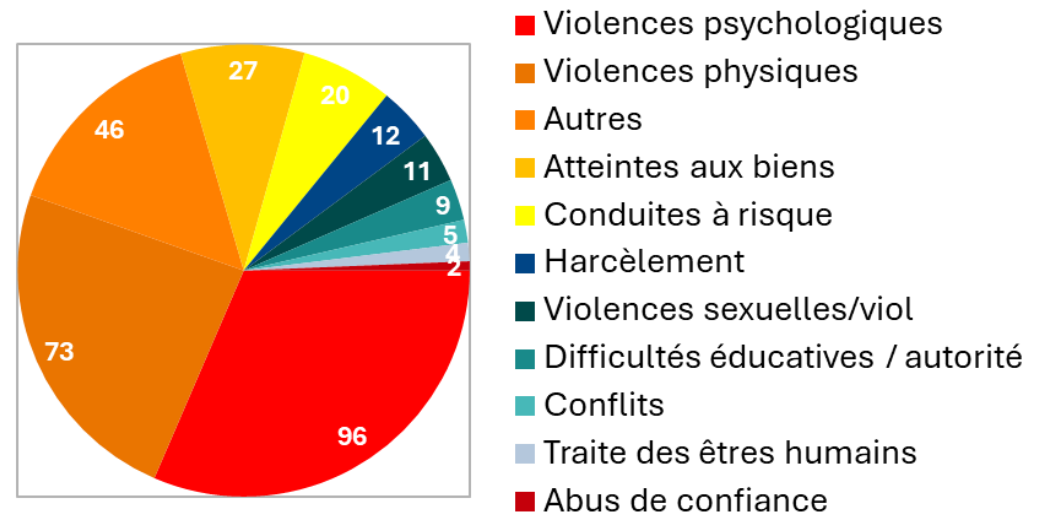
17% sont des hommes



Les brigades qui nous sollicitent le plus



La nature des faits (problématiques initiales)



79% des interventions concernent des violences intra-familiales (VIF)

IV- Bilan des actions du Pôle « Emploi – Formation »

A) L'organisation du Pôle



Valérie DIAZ
Responsable



Huguette ROBERT
Conseillère
Insertion



Karin MEUNIER
Conseillère
Insertion



Julien DE FRESART
Conseiller
Insertion



M-Hélène BRET
Conseillère
Insertion

Composé exclusivement de Conseiller.ères en Insertion Professionnelle (CIP), le Pôle Emploi-Formation du CIDFF a pour objectif d'agir pour l'accès à l'emploi durable, l'égalité professionnelle et l'autonomie, pour tout type de public, notamment les plus éloignés de l'emploi. L'équipe intervient sur **5 lieux de permanence**, exclusivement en rendez-vous physique : Valence, Pierrelatte, Romans, Tain l'Hermitage et Montélimar.

Depuis 2012, le CIDFF de la Drôme porte la **Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)**, une entité légale qui vise à accompagner les salariés et personnes de plus de 45 ans (seniors).

Le CIDFF et la MIFE, en qualité d'acteurs SPRO, proposent **2 types de services** complémentaires :

- **Accueillir et informer** tout public sur une question liée à l'orientation, la formation, l'emploi
- **Accompagner à l'élaboration et/ou la mise en œuvre d'un projet professionnel**



Les dispositifs et actions portés par le CIDFF

Public cible

- Femmes (en reprise d'activité le plus fréquemment)
- Parents

Modalités d'accompagnement

- Individuel
- Ateliers collectifs thématiques

Dispositifs

- Ariane
- BAIE
- Part'âge
- Créa'ctives

Les dispositifs et actions portés par la MIFE

Public cible

- Salariés (fragilisés)
- Travailleurs indépendants
- Seniors (+45 ans)

Modalités d'accompagnement

- En mode « parcours »
- Ateliers collectifs thématiques
- Individuel

Dispositifs

- GPP
- CAP Avenir 45+
- Créa'ctives



Selon les besoins et le profil de la personne sollicitant notre appui en matière d'insertion professionnelle, l'équipe du Pôle Emploi-Formation propose un **accompagnement personnalisé et adapté** pour répondre à **2 types de finalité** :

Situation de départ - Public visé	Finalités et objectifs recherchés
La personne est sans emploi et recherche du travail	Définir et élaborer son projet Lever les freins Mettre en œuvre le projet
La personne travaille et a besoin d'aide pour solidifier son parcours professionnel	Construire une reconversion ou une mobilité interne Anticiper sa fin de CDD Développer ses compétences Préparer un entretien professionnel

L'accompagnement peut être :

- **Individuel** : avec un conseiller dédié, des rdvs selon un rythme adapté au projet de la personne, dans une approche personnalisée intégrant la globalité de la situation
- **Collectif** : en groupe à travers des ateliers thématiques ou des sessions d'informations ponctuelles (déconstruction de stéréotypes, mobiliser la confiance en soi, articulation des temps de vie, rencontre entreprise, valoriser ses atouts et compétences, gestion du stress et des émotions, valoriser son image professionnelle, etc.)
- **Mixte** : accompagnement individuel et collectif
- **Mode parcours** : à travers une série d'ateliers thématiques qui s'inscrit dans une temporalité plus longue

B) Les dispositifs portés par le CIDFF : l'accompagnement des femmes et des parents

1. Les permanences d'accueil tout public

En tant que **Service Public Régional de l'Orientation**, l'équipe assure un service d'accueil et d'orientation pour les femmes et les hommes ayant besoin d'informations sur la formation, l'emploi, la mixité des métiers, la création d'activité, etc., en proposant des **entretiens individuels, des conseils ponctuels, et des sessions d'informations collectives**.

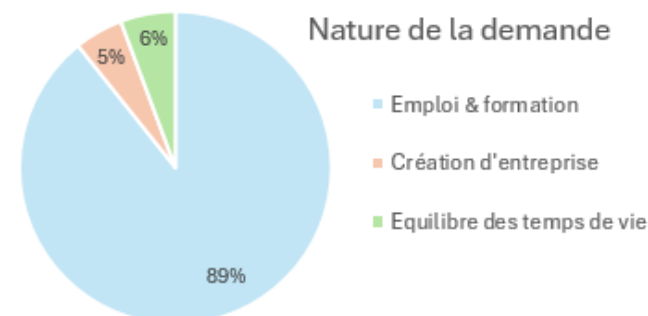
512 personnes informées

760 demandes traitées

14% d'hommes

85% de femmes

66% des personnes reçues à Valence,
21% à Montélimar,
5% à Tain l'Hermitage et à Pierrelatte et 3% à Romans



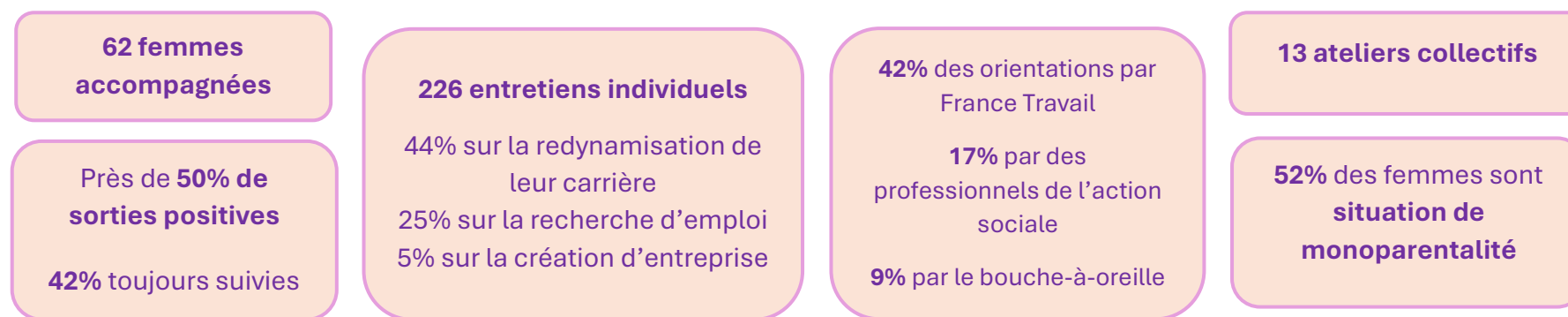
2. BAIE-Ariane

Le BAIE-Ariane est un dispositif gratuit, confidentiel, personnalisé d'accompagnement des femmes vers l'emploi, la formation professionnelle, la validation des acquis de l'expérience (VAE), la création ou la reprise d'entreprise. L'accompagnement est mixte, avec des **temps d'échanges individuels** avec un CIP et des **temps d'échanges collectifs** avec les autres femmes engagées dans le parcours. Le dispositif a pour objectif de :

- (re)prendre la confiance et l'estime de soi
- (re)trouver l'envie et la dynamique d'action
- se former ou valider ses compétences grâce à la VAE
- apprendre ou redécouvrir les techniques de recherche d'emploi
- explorer de nouveaux métiers
- être accompagnée dans un projet de création ou de reprise d'entreprise
- bénéficier d'une approche globale : accès à l'ensemble des services du CIDFF



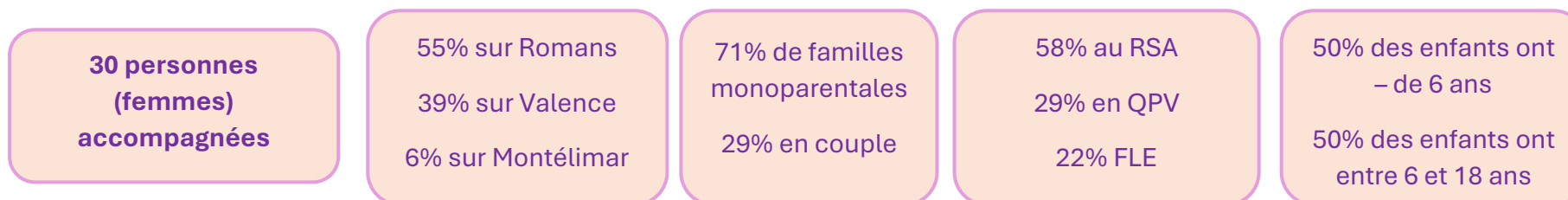
Le CIDFF est labellisé BAIE « Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi », un agrément délivré par l'État reconnaissant notre capacité et performance à accompagner professionnellement les femmes en vue d'accéder à l'autonomie.



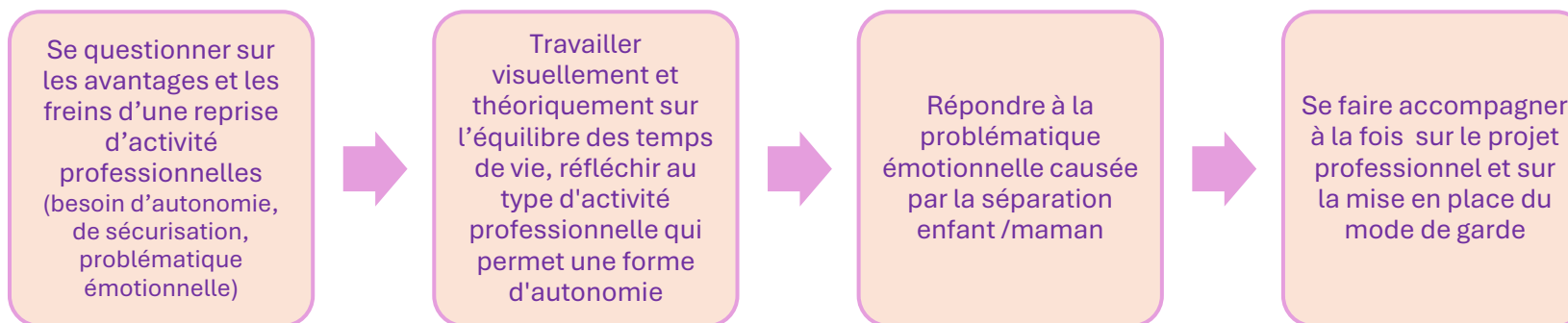
3. Part'âge

L'action Part'âge destinée aux parents a débuté en 2023 et s'est poursuivie en 2024 à Valence, Romans et Montélimar. Elle a pour objectif de **faciliter la reprise d'une activité professionnelle, en conciliant pleinement vie parentale et vie professionnelle**. Elle les informe sur les modes de garde proposés permettant de trouver leurs solutions afin de comprendre l'importance et les atouts de l'activité professionnelle dans la sécurisation durable d'autonomie.

Bien que cet accompagnement s'adresse aux parents, père et/ou mère, les bénéficiaires de Part'âge en 2024 sont exclusivement des mères. La situation de monoparentalité ainsi que la faible évolution de la place des pères dans la prise en charge des enfants font que les us et coutumes ont encore la vie dure.

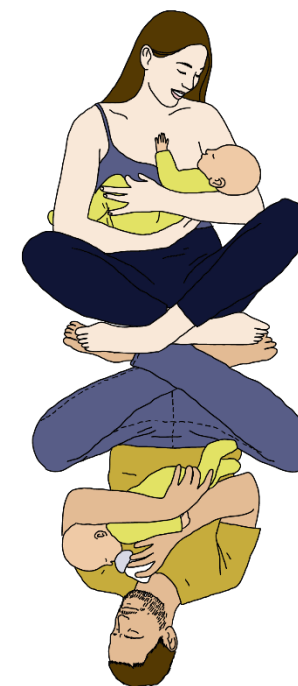
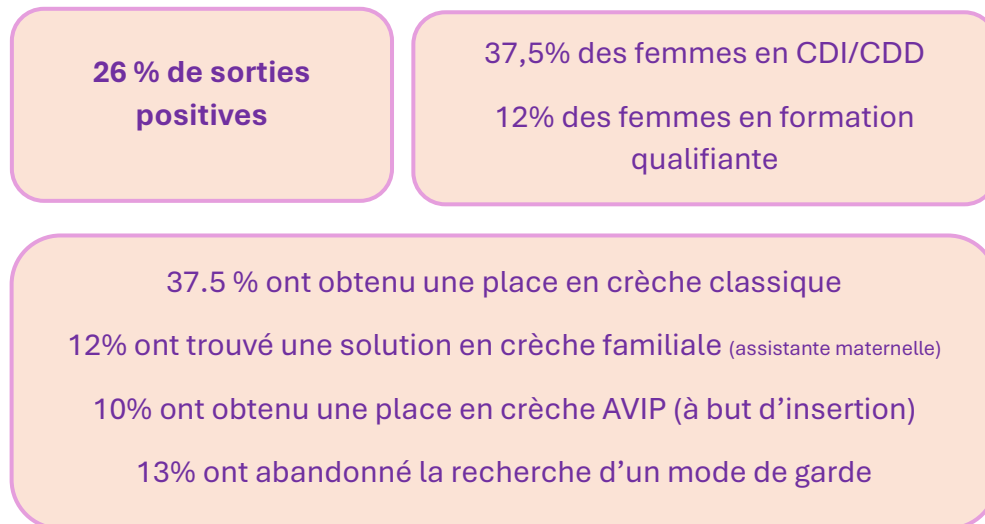


L'accompagnement proposé, à la fois individuel et collectif, est séquencé :



Les impacts de l'action :

Toutes les sorties positives de l'action PART'AGE passent par le travail sur un mode de garde.



A noter, la reprise d'une activité professionnelle semble plus facile avec des enfants en bas âge par rapport à ceux de + de 6 ans.

C) Les dispositifs portés par la MIFE : l'accompagnement des seniors et des salariés



La **Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)** de la Drôme propose un **accompagnement sans frais, personnalisé et adapté aux besoins** :

- Des salariés
- Des travailleurs indépendants
- Des demandeurs d'emploi de + de 45 ans.

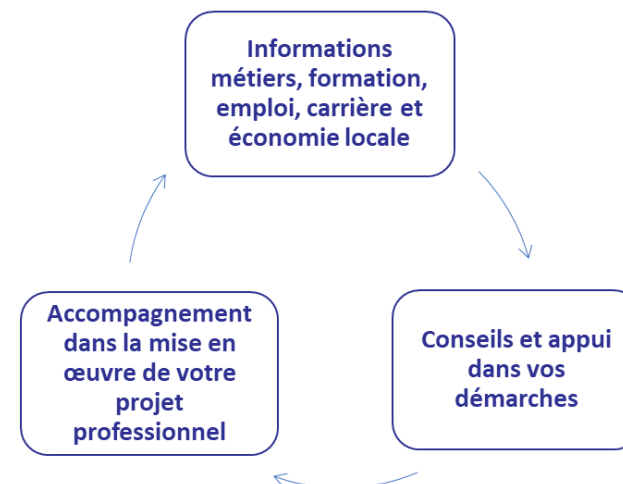
Structure de proximité, la MIFE est présente sur **5 lieux d'accueil** : Valence, Pierrelatte, Romans, Montélimar et Tain l'Hermitage.

Des professionnels qualifiés aident ces différents publics à **identifier leurs potentiels** et révéler leurs talents, à **sécuriser leurs parcours** professionnels en étant acteur.rice des changements de carrière qu'ils souhaitent en matière de :

- Reconversion,
- Evolution professionnelle,
- Formation,
- Validation des acquis et des compétences,
- Préparation des entretiens professionnels.

**186 personnes
accompagnées**

80% de sortie positive



L'accompagnement proposé repose sur la **guidance professionnelle personnalisée**. Conceptualisée en 1982, il s'agit d'une approche globale centrée sur la personne qui prend en compte son identité, son histoire et son environnement.

1. CAP Avenir 45 +



En 2023, la MIFE de la Drôme a élaboré un parcours dédié à **l'accompagnement en emploi des séniors de 45 ans et plus**. Nommé **CAP AVENIR 45+**, « **A chaque âge ses atouts** », le parcours, de 3 mois en moyenne, permet à des séniors de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, alternant ateliers collectifs et points de suivi individuels, pour les soutenir dans l'élaboration de leur parcours professionnel. L'objectif est de **retrouver une dynamique de plan d'action en remobilisant sa confiance** grâce à :

- La force du groupe,
- La **déconstruction de croyances limitantes en lien avec l'âge**,
- Les apports techniques partagés,
- Les rencontres entreprises.

Phase 1	Montélimar	Du 7/05 au 11/07/2024	15
	Valence	Du 6/05 au 12/07/2024	5
Phase 2	Montélimar	Du 3/09 au 10/12/2024	12
	Valence / Tain	Du 5/09 au 17/12/2024	8
	Romans	Du 20/09 au 16/12/2024	7
Phase 3	Valence	Du 16/01 au 20/03/2025	10

21 sessions d'informations collectives préalables organisées dans **4 localités**

116 participants
(49 personnes soit 42% ont rejoint le parcours)

57 personnes accompagnées
(6 groupes)

1pers/3 a repris une activité en CDD-CDI
(26 toujours suivies et accompagnées)

12 ateliers collectifs
79% de taux de participation
Présence moyenne à 9,5 atelier/pers

2 ateliers complémentaires
(Préparation mentale à l'entretien,
Bien préparer sa retraite)

1 embauche dans
une entreprise
partenaire

6 rencontres entreprises
(dans leurs murs)

2. Le Club des Créa'ctives

En mars 2022 dans le cadre de la journée dédiée aux droits des femmes, sur l'initiative de l'Adie et en partenariat avec le CIDFF et **Initiative**, le Club les Créa'ctives est créé afin de **valoriser l'entrepreneuriat au féminin et encourager les femmes en projet de création d'activité ou en démarrage d'activité**. A notre niveau, le dispositif est conjointement porté par le CIDFF et la MIFE. L'objectif des Cré'actives est de proposer **chaque mois** un temps d'échange collectif, ainsi qu'un accompagnement à la création d'activité.

Initiative
Des ressources pour entreprendre 26 07

adie

CIDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Drôme

MIFE
Drôme
Information - Formation - Emploi

Les rencontres mensuelles sont enrichies par un groupe WhatsApp, des after-work, une action collective autour du 8 mars, des échanges de services entre consœurs... Les 30 femmes membres du Club en 2024 ont ainsi bénéficié d'un soutien et d'un accompagnement sur les plans techniques, pratiques et personnels :

Apports globaux
• Solidarité entre femmes • Transmission des bonnes pratiques • Partage d'expérience et conseils • Réseau de cheffes d'entreprises • Stimulation, motivation et dynamique de développement des compétences
Exemples de thématiques traitées en 2024
• Préparation mentale, prise de parole en public • Stratégie commerciale selon la méthode « Year Compass » pour réaliser son analyse annuelle (bilan et objectifs) • Elaboration de son pitch • Gestion du stress et méditation • Construction de son plan de communication • Outils et plateformes de travail (ex : URSSAF)



**30 femmes
membres
du Club**

8 ateliers thématiques

3 mises en situation
sur des problématiques
réelles rencontrées
(speed-codev)

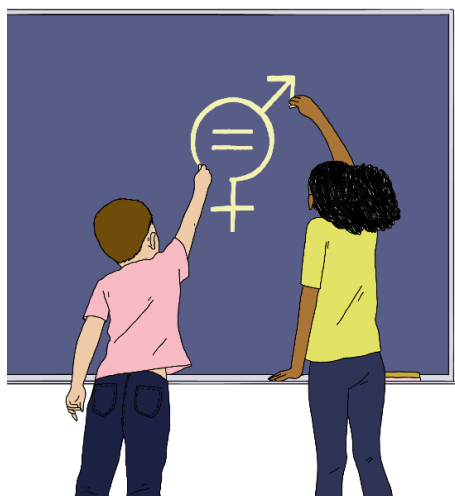
V- Bilan des interventions extérieures : prévention et sensibilisation

Toute l'équipe du CIDFF-26 se mobilise pour proposer et animer des temps collectifs d'information, de prévention et de sensibilisation, et ce, auprès de **tout type de public** : jeunes scolarisés et déscolarisés, salariés et demandeurs d'emploi, élus, famille et parents, etc.

Les ateliers sont proposés soit à **l'initiative du CIDFF** (dans le cadre de nos actions, d'informations collectives, portes-ouvertes) ou soit **sur demande d'une structure extérieure** : collectivités, entreprises, établissements scolaires, structures d'insertion par l'emploi, partenaires institutionnels... S'appuyant sur son expérience dans le domaine de la formation, le CIDFF-26 peut aussi **concevoir et organiser des formations spécifiques** sur demande.

Les interventions et ateliers que nous proposons allient **pratique et théorie** : décryptages de situations concrètes et de cas pratiques pour appréhender et se projeter facilement, notions juridiques et cadre légal applicable (rappel de la loi) ... Et toujours dans la bienveillance et la convivialité !

A) Les actions de sensibilisation, à destination des jeunes



La sensibilisation et **l'éducation à l'égalité**, notamment à destination des plus jeunes, constitue un moyen efficace pour **prévenir les discriminations et les violences sexistes**, tout en contribuant à l'exercice d'une **citoyenneté pleine et entière**. Régulièrement, les - de 25 ans sont sensibilisés à ces thématiques par notre biais.

87 ateliers
« Egalité & Citoyenneté
Prévention des Violences »

Soit **175 heures** de
 sensibilisation/information

938 filles sensibilisées (66%)
464 garçons sensibilisés (44%)

Une trentaine sur sollicitation
des partenaires
 (SNU, écoles, Mission locale, ...)

B) Les actions de formation et d'information collective à destination de tout public

En 2024, plusieurs informations collectives, gratuites et ouvertes à toutes et tous, ainsi que des formations ont été animées par nos équipes sur l'ensemble du Département. Certaines sont à l'initiative du CIDFF et d'autres, sollicitées par les partenaires (ex : Optimess Valence Service).

Sur l'emploi et la formation

144 sessions
Soit **576 heures** d'intervention

693 femmes informées (80%)
179 hommes informés (20%)

Sur les droits et les violences

54 sessions
Soit **216 heures** d'intervention

438 femmes informées (73%)
156 hommes informés (27%)

Nos thématiques d'intervention

- Confiance et estime de soi
- Articulation des temps de vie
- A chaque âge ses atouts
- Gestion du stress et émotions
- Elargir ses choix professionnels
- Connaître ses droits pour savoir comment agir
- Prévention des violences sexistes et sexuelles
- Égalité Femme / Homme
- Éducation à la citoyenneté
- Vie personnelle et familiale



Le CIDFF est par ailleurs régulièrement présent sur des forums organisés par nos partenaires institutionnels (forum de l'emploi, forum des associations, forum de l'orientation et des métiers, etc).

C) Les actions de soutien à la parentalité et de médiation familiale

Le CIDFF est engagé en faveur d'une **parentalité responsable et partagée**, à travers :

- Des **ateliers collectifs**, destinés aux femmes victimes de violence suivies par l'AdJ ou accueillies par le RAC (sorties familiales pour consolider le lien parental, soutien à la parentalité, groupes de parole), ainsi qu'à leurs enfants (en présence de la psychologue)
- Des séances de **médiation familiale avec une professionnelle formée** à ce type d'intervention.

Qui visent à accompagner, soutenir et valoriser la fonction parentale.

177 personnes reçues à Valence

84 dossiers de médiation conventionnelle traités (dont 37 clôturés)

20 dossiers de médiation judiciaire (JAF) (dont 9 clôturés)

50 heures/mois dédiées à l'AEMF



La Médiation familiale, qu'est-ce que c'est ?

Outil de résolution des difficultés conjugales et familiales, la médiation est un processus de gestion des conflits, dans l'intérêt de l'enfant, tenant compte des besoins de chacun et particulièrement des mineurs, dans un esprit de co-responsabilité parentale

Le CIDFF est membre du **collectif AEMF** (Accueil, Ecoute, Médiation Familiale) porté par l'association Sauvegarde 26. L'AEMF a pour objectif de préserver et/ou restaurer le lien familial en soutenant et en confortant l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation. L'AEMF a suivi **722 mesures** dont **459 demandes de médiation** en 2024.

D) Les actions de prévention des violences sexistes, conjugales et intrafamiliales

Le CIDFF anime **depuis 2021 et mensuellement** des stages de **Responsabilisation pour les Auteurs de Violences Conjugales** (SRAVC).

Introduits par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les SRAVC s'inscrivent également dans le 5^{ème} plan interministériel (2017-19) de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le principe du dispositif est de permettre **d'apporter une réponse pénale adaptée aux personnes auteurs de violences** commises à l'encontre du conjoint, du concubin ou du partenaire lié par un PACS ou se livrant à du harcèlement au sein du couple ou entre ex-conjoint/concubin/partenaire. Il s'agit d'une **action collective** qui consiste en une prise en charge du partenaire violence dans la perspective d'**éviter la récurrence ou de rompre avec le processus de répétition de l'agression**, qu'il y ait reprise ou non de la vie commune.

Les missions confiées au CIDFF sont d'**assurer la logistique** (réservation de salle, facturation, demande de prestation auprès d'un psychologue, émargement, établissement et transmission des attestations de présence/carence), **l'inscription et la convocation** des participants, ainsi que **l'animation** des stages, se déroulant sur 1 ou 2 jours.



L'orientation des participants :

Le délégué du procureur, le tribunal, Remaid ou le SPIP



La participation au stage est une **mesure pénale**. Elle fait toujours suite à un jugement (mesure compensatoire ou condamnatoire) avec un objectif de prévention de la récurrence et de rappel à la loi.

Les chiffres clés 2024

5 stages d'1 jour soit **45** participants (58 inscrits)

7 stages de 2 jours soit **96** participants (133 inscrits)

Un total de **133** heures d'animation des SRAVC

97% d'hommes parmi les participants

VI- Bilan financier et compte de résultats

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques...	5 665	4 933	732	343	88.39
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	104 890	96 492	8 348	4 638	80.76
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>					
	Immobilisations financières (1)					
	Participations et Créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	869		869	854	15 1.79
	Prêts					
	Autres	490		490	490	
	Total I	111 863	101 425	10 439	6 350	4 089 64.38
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Créances (2)					
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	31 507		31 507	19 635	11 871 60.46
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres	299 109		299 109	263 553	35 557 13.49
	Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000	50 000	
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	247 641		247 641	314 233	66 592 21.19
	Charges constatées d'avance (2)	3 515		3 515	1 510	2 005 132.83
	Total II	631 772		631 772	598 931	32 841 5.48
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	743 635	101 425	642 211	605 281	36 930 6.10

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres					
	Fonds propres sans droit de reprise :					
	Fonds propres statutaires	300 000		300 000		
	Fonds propres complémentaires					
	Fonds propres avec droit de reprise :					
	Fonds statutaires					
	Fonds propres complémentaires					
	Ecart de réévaluation					
	Réserves :					
	Réserves statutaires ou contractuelles	11 129		11 129		
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité					
	Autres	52 355		28 025	24 331	86.82
	Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	31 144		24 331	55 474	228.00
	Situation nette (sous total)	332 341		363 484	31 144	8.57
	Fonds propres consommables					
	Subventions d'investissement	1 387		2 092	705	33.71
	Provisions réglementées					
	Total I	333 727		365 576	31 849	8.71
	Fonds reportés liés aux legs ou donations					
PROVISIONS	Fonds dédiés					
	Total II					
	Provisions pour risques	58 718		16 749	41 970	250.59
DETTES (1)	Provisions pour charges	14 068		28 722	14 654	51.02
	Total III	72 786		45 471	27 316	60.07
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)					
DETTES (1)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)					
	Emprunts et dettes financières diverses	1 129		828	301	36.30
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	33 420		32 204	1 216	3.78
	Dettes des legs ou donations					
	Dettes fiscales et sociales	124 580		125 553	973	0.77
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
	Autres dettes			1 627	1 627	100.00
	Instruments de trésorerie					
	Produits constatés d'avance	76 568		34 023	42 545	125.05
	Total IV	235 697		194 235	41 462	21.35
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)					
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	642 211		605 281	36 930	6.10



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
Produits d'exploitation (I)				
Cotisations	150	160	10	6,25
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	71 670	76 078	4 407	5,79
Parainages	28 900	31 525	2 625	8,33
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	879 565	903 020	23 455	2,60
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	42 961	24 486	18 475	75,45
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	8 126	2 906	5 220	179,64
Total I	1 031 373	1 038 175	6 802	0,66
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	187 091	200 334	13 242	6,61
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	38 477	30 711	7 766	25,29
Salaires et traitements	612 575	584 028	28 546	4,89
Charges sociales	190 220	157 236	32 983	20,98
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 356	2 940	416	14,14
Dotations aux provisions	40 195	20 638	19 557	94,76
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	963	1 316	353	26,82
Total II	1 072 876	997 202	75 673	7,59
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	41 503	40 973	530	1,30



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 241	487	2 755	566,00
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	3 241	487	2 755	566,00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		60	60	100,00
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV		60	60	100,00
2. Résultat financier (III-IV)	3 241	427	2 814	658,87
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	38 262	41 400	79 662	192,42
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	6 655	0	6 655	NS
Sur opérations en capital	705	2 082	1 377	66,14
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	7 360	2 082	5 278	253,48
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	242	19 151	18 909	96,74
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	242	19 151	18 909	96,74
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	7 118	17 069	24 187	141,70
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 041 974	1 040 744	1 230	0,12
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 073 118	1 016 413	56 705	5,58
5. EXCEDENT OU DEFICIT	31 144	24 331	55 474	228,00



Tout au long de l'année 2024, le CIDFF 26 a continué son activité malgré toutes les difficultés rencontrées comme cela a été évoqué précédemment.

En ce qui concerne le compte de résultat, il faut noter que l'activité est stable.

Les produits d'exploitation s'élevant à 1 031 373 € contre 1 038 175 € en 2023.

Les subventions restent stables pour un montant de 887 690€, ainsi que près de 100 000€ de prestations (29 000€ de Stages Auteurs, 27 000€ du CDAD liés à des permanences d'Accès au Droit sur le nord du Département, 21 000€ de prestations de Médiation Familiale).

Les charges d'exploitation sont de 1 072 876 € contre 997 202 € en 2023. Cela s'explique par une hausse de la masse salariale de 8,3 % notamment en raison de l'application de la « prime Volontaire Ségur » en août 2024 sans contrepartie financière. La masse salariale s'élève cette année à 80% de la totalité du Bilan.

Nous constatons une **augmentation des frais d'honoraires** pour près de 20 000€ (prestation de services par l'intervention de psychologues pour assurer des permanences ou sur des actions spécifiques, le cabinet comptable qui a dû reprendre la comptabilité pour la réalisation de notre bilan suite au départ du comptable salarié), ainsi que **des frais de déplacements** pour près de 16 000€, liée à un développement de permanences sur certains territoires, une action Emploi réalisée sur 3 villes hors de la zone de Valence, un ajout de permanences Emploi sur Tain l'Hermitage et Montélimar.

De ce fait, l'**exercice 2024 se termine avec un déficit de 31 144 €**, qui impacte nos fonds propres de 10%.

Cette année, nous valorisons les **contributions volontaires** : proche de **54 000 €** - décomposées en **43 000€** de **locaux** (locaux des sièges, Accueil de Jour et appartements relais) et 10 500€ de participation **bénévole** pour près de **620 heures**.

Conscient que l'année 2025 s'annonce difficile pour de nombreuses associations, dont les CIDFF, nous prenons toutes les décisions afin de continuer notre activité dans les meilleures conditions possibles. Une réduction de la part RH, avec l'externalisation des paies et de la comptabilité, une optimisation du service support de notre structure par l'embauche d'une directrice adjointe, une réduction des permanences qui ne sont pas ou peu financées...

Et à la date de notre Assemblée Générale, nous restons dans l'attente des crédits annoncés, avec une participation espérée conséquente de la prime Volontaire Ségur par les services déconcentrés.

Nous remercions nos financeurs : services de l'Etat, Collectivités et autres partenaires qui nous soutiennent depuis de nombreuses années, ainsi que le Crédit Coopératif, le cabinet d'expertise comptable et le Commissaire aux Comptes qui nous permettent de continuer notre activité au service des Femmes et des Familles.

Nous remercions la Directrice pour sa rigoureuse gestion, ainsi que l'ensemble des salarié-e-s qui œuvrent tous les jours au bon fonctionnement de nos missions.

La Trésorière,
Marie José GELAS

VII- Perspectives 2025

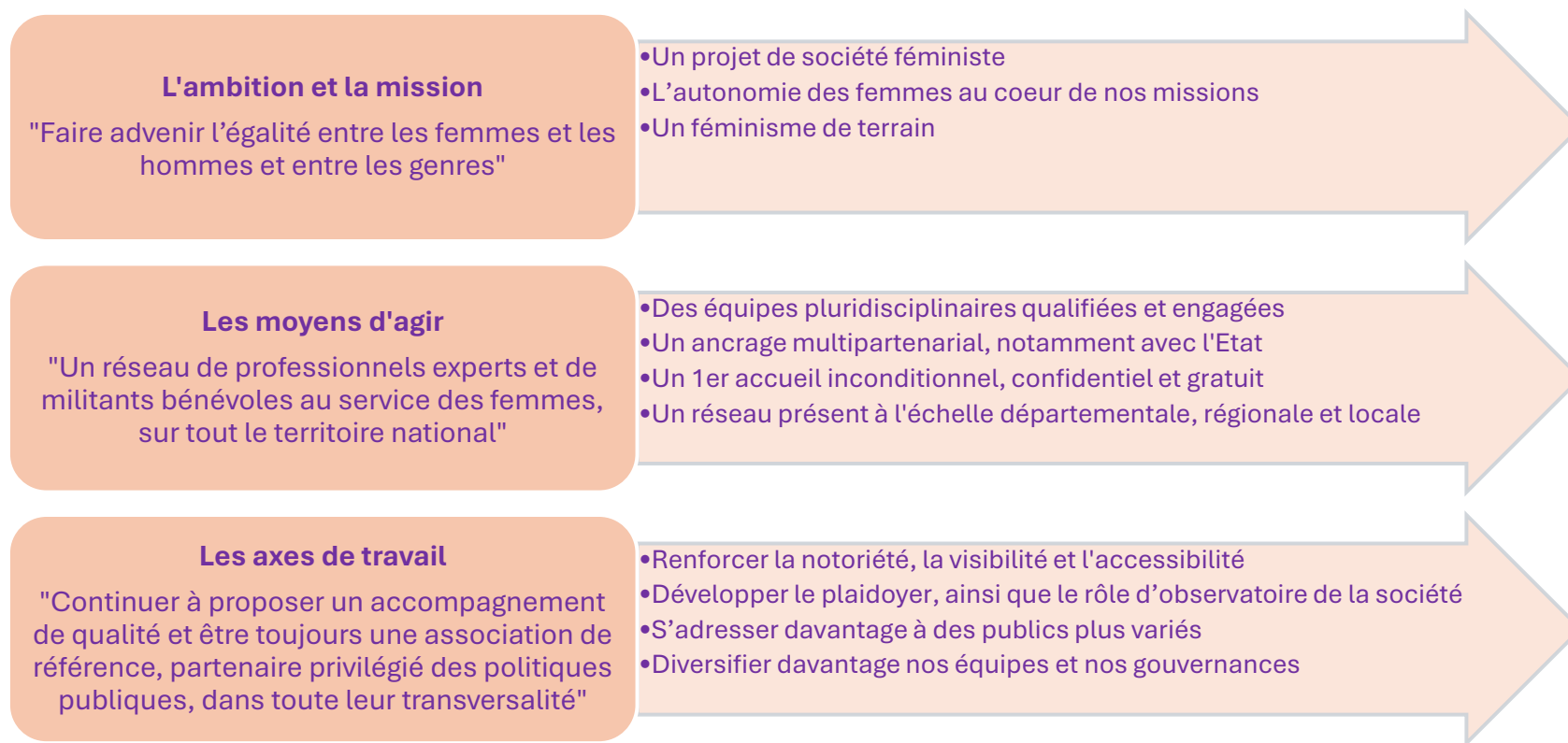
Pour l'année 2025 à venir, l'ambition première est de **maintenir notre présence sur l'ensemble du territoire** : nombre et localisation de nos permanences, réactivité de prise en charge des situations d'urgence, réponse aux sollicitations des partenaires, nombre d'interventions extérieures, etc. **Améliorer notre qualité de service** et répondre aux besoins des personnes que nous accompagnons selon nos valeurs et principes directeurs (bienveillance, disponibilité, confidentialité, gratuité, neutralité...) représentent notre objectif second. **Consolider nos ressources financières** et **perfectionner notre fonctionnement interne** constituent les leviers d'action indispensables pour y parvenir.

- Sur le plan financier : à l'aune des restrictions et retards budgétaires annoncés par l'Etat en fin d'année, notre dépendance aux financements publics devient de plus en plus préoccupante. D'autant que l'extension de la **prime Volontaire Ségur** actée en août 2024 pour les salariés du secteur social privé, incluant donc les CIDFF, et bien qu'étant une **reconnaissance légitime et souhaitée** du travail fourni, est venue alourdir nos charges incompréhensibles, sans compensation financière prévue (en 2024). **Elargir nos ressources financières et optimiser nos dépenses** devient un enjeu majeur pour nous permettre de continuer à assurer notre mission d'intérêt général dans de bonnes conditions. Plusieurs pistes sont envisagées offrant des perspectives plutôt rassurantes : rapprochement et financement espéré du secteur privé (fondation, sponsoring, mécène), accroissement des prestations extérieures payantes, éligibilité attendue à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage, renégociation des contrats avec nos fournisseurs historiques (réseau et maintenance informatique, assurance, électricité etc.).
- Sur le plan organisationnel : afin d'optimiser nos moyens, une **réorganisation du Pôle Ressources** est prévue. **L'externalisation de la paie et de la comptabilité** ainsi que **l'amélioration de nos outils de suivi et de pilotage** devraient nous permettre de gagner en efficacité et en temps, permettant un **recentrage** des fonctions supports sur la recherche de financements, les relations partenariales et le bien-être des équipes, et du reste des salariés sur leur cœur de métier : leurs missions d'information et d'accompagnement. Nous continuerons par ailleurs à **soutenir la montée en compétences et l'actualisation des connaissances** du plus grand nombre d'entre eux à travers des participations à des formations, des séminaires, des temps d'analyses des pratiques, des rencontres partenaires, afin de nourrir nos façons de faire et nos métiers. Enfin, après plusieurs mois d'attente et de refonte, le **nouveau site internet** devrait être mis en ligne à compter de l'été 2025 !

Pour conclure, parmi les chantiers engagés en 2024, ayant porté leurs fruits en 2025, il convient de citer le **projet associatif du réseau des CIDFF**, qui synthétise bien à la fois la **vision collective** et **nos ambitions conjointes pour l'avenir**.

Coconstruit de manière collective, selon une méthodologie favorisant la participation de tous et toutes sur chaque territoire et pour chaque niveau d'intervention (Départemental, Régional et National), le nouveau projet associatif a été **adopté le 18 mars 2025** en Assemblée Générale Extraordinaire. Ce **travail réflexif et prospectif** a permis d'actualiser et de réaffirmer le projet porté par les CIDFF et de **redéfinir collectivement ce qui fait le réseau** : son identité, son fonctionnement interne, ses missions, ses spécificités, ses valeurs et ambitions pour lui-même et pour toute la société.

Voici synthétiquement, les **lignes directrices communes définies** dans le projet associatif, auxquelles le CIDFF 26 adhère totalement



Remerciements

L'ensemble des actions que nous menons est **dispensé gratuitement**.

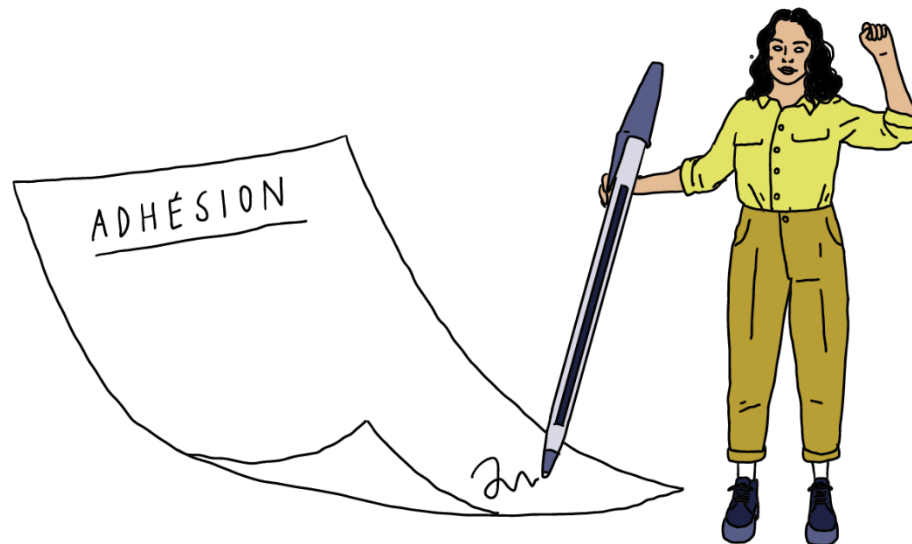
Vous pouvez nous **soutenir financièrement** :

Par **un don** déductible de vos impôts

Ou **une adhésion** (15€) au CIDFF.

Pour toute information,

Vous pouvez nous joindre via contactcidff@cidffdrome.fr ou au **04.75.82.06.10**



Toute l'équipe du CIDFF vous remercie pour votre attention !



Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - 36B rue Biberach-26000 VALENCE